

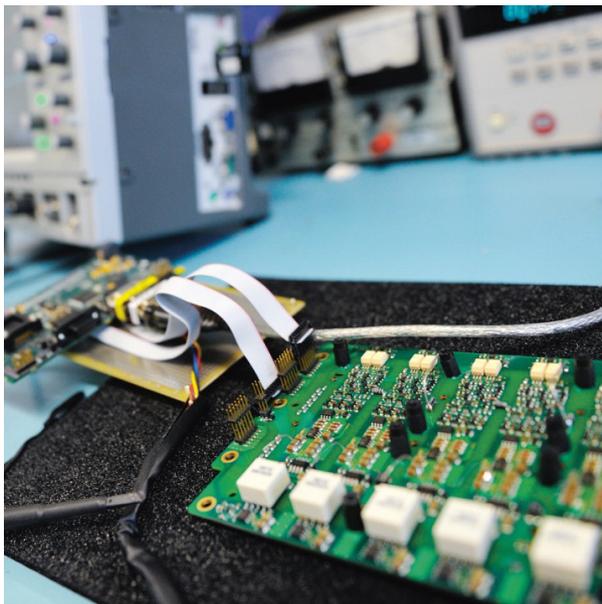


# Nouvelle politique régionale

## Programme de mise en œuvre du canton de Berne pour la période 2020-2023

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

14 novembre 2019



## **Impressum**

### **Edition**

Promotion économique du canton de Berne

### **Diffusion**

Office de l'économie OEC  
Promotion économique du canton de Berne  
Tourisme et développement régional  
Münsterplatz 3a  
3000 Berne 8  
+41 31 633 41 20  
[info@berninvest.be.ch](mailto:info@berninvest.be.ch)  
[www.weu.be.ch](http://www.weu.be.ch)  
[www.berninvest.be.ch](http://www.berninvest.be.ch)

© OEC, novembre 2019  
Reproduction autorisée avec mention de la source

## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Avant propos</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Résumé</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Analyse</b> .....	<b>6</b>
3.1 Rapport sur la mise en œuvre actuelle de la NPR (état au 31.05.19).....	6
3.2 Situation et développement économiques .....	7
3.2.1 Canton de Berne.....	7
3.2.2 Périmètre de la Conférence régionale de Bienne-Seeland-Jura bernois.....	11
3.2.3 Périmètre de la Conférence régionale de Haute-Argovie .....	12
3.2.4 Périmètre de la Conférence régionale de l'Emmental .....	14
3.2.5 Périmètre de la Conférence régionale de Berne-Mittelland .....	15
3.2.6 Périmètre de la Conférence régionale de Thoune-Oberland occidental.....	16
3.2.7 Périmètre de la Conférence régionale de l'Oberland oriental .....	18
3.3 Tourisme .....	19
3.4 Analyse des potentiels par branche.....	21
<b>4. Conditions cadres stratégiques</b> .....	<b>23</b>
4.1 Programme gouvernemental de législature 2019-2022.....	24
4.2 Plan directeur cantonal .....	24
4.3 Stratégie économique 2025 .....	27
4.4 Politique du tourisme .....	28
4.4.1 Stratégie touristique 2015-2020 .....	28
4.4.2 Tourisme BE 2025 .....	29
4.4.3 Stratégie des remontées mécaniques: principes et critères .....	30
4.5 Stratégie de promotion de l'innovation 2025.....	31
<b>5. Objectifs du programme</b> .....	<b>33</b>
5.1 Contenus de la promotion .....	34
5.2 Priorités thématiques .....	36
5.3 Modèles d'efficacité .....	37
5.3.1 Stratégie Tourisme .....	37
5.3.2 Stratégie Système d'innovation régional Mittelland / Industrie.....	37
5.3.2.1 Base stratégique.....	37
5.3.2.2 Fonctionnement du SIR Mittelland.....	37
5.3.2.3 Stratégie 2020-2023 du SIR Mittelland .....	40
5.3.3 Stratégies des régions (offres régionales novatrices).....	42
5.3.4 Priorités dans l'affectation des ressources .....	48
<b>6. Processus</b> .....	<b>49</b>
6.1 Collaboration intercantonale.....	49
6.1.1 Participation du canton de Berne sans rôle de direction.....	49
6.1.2 Participation du canton de Berne avec rôle de direction.....	49
6.2 Collaboration au-delà des frontières.....	50
6.3 Implication des organisations et acteurs régionaux.....	50
6.4 Sélection de projets: processus et critères, évaluation de la durabilité .....	51
6.5 Controlling / monitoring .....	52
<b>7. Evaluation de la durabilité</b> .....	<b>53</b>
<b>8. Périmètre d'action</b> .....	<b>54</b>
<b>9. Planification des coûts, du financement et de la réalisation</b> .....	<b>57</b>
9.1 Données financières par objectif et instrument selon l'annexe .....	57
9.2 Etapes et indicateurs selon l'annexe .....	58
<b>10. Résultat des négociations 2020-2023</b> .....	<b>59</b>
10.1 Prestations garanties par la Confédération.....	59
10.2 Preuve de la capacité du canton à fournir une prestation équivalente.....	59
<b>11. Annexes</b> .....	<b>60</b>

## 1. Avant propos

### Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise

Au cours des dernières années, les discussions concernant le développement régional et touristique ont beaucoup tourné autour du changement structurel, du franc fort et des caprices du climat. Il en sera de même durant la période 2020-2023 du programme de mise en œuvre. La Nouvelle politique régionale (NPR) a aidé les acteurs impliqués à relever les différents défis qui se posent dans ces domaines. Les possibilités financières des régions sont aujourd'hui multiples : il y a d'un côté les centres, très performants et compétitifs, et de l'autre les espaces ruraux, avec leurs atouts respectifs et leurs faiblesses structurelles. Même si l'économie bernoise évolue positivement dans l'ensemble, toutes les régions du canton présentent des résultats inférieurs à la moyenne suisse en matière d'emploi et de démographie. La NPR a donc un rôle important à jouer.

Reste à savoir comment les régions bernoises sont censées se développer. Les éléments et mesures déterminants définis pour la période précédente restent valables de 2020 à 2023. Nos forces résident toujours dans le savoir-faire industriel et le tourisme. Le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023 reprend les priorités thématiques de la période précédente, à savoir le *tourisme* et l'*industrie*. Une troisième priorité consiste à soutenir les *offres régionales novatrices*. Cette dernière sert d'axe d'intervention pour la mise en œuvre des mesures supplémentaires prévues pour les régions de montagne dans le cadre du programme fédéral 2020-2023 pour les régions de montagne.

Le tourisme évolue très rapidement, et les conditions le régissant ont changé durant la période écoulée : le canton de Berne a révisé sa loi sur le développement du tourisme, achevé la mue de ses destinations, analysé et optimisé l'efficacité de la société faîtière BE ! Tourisme SA et mis en œuvre le programme d'impulsion en faveur du tourisme. Il souhaite maintenant mettre l'accent sur de nouveaux objectifs dans le tourisme, notamment en matière de culture et de transition numérique. Dans le domaine de l'*industrie*, il entend développer le système d'innovation régional (SIR) Mittelland en se focalisant de manière encore plus ciblée sur les PME. Il se basera pour ce faire sur les premiers résultats positifs de l'audit effectué.

L'innovation et l'esprit d'entreprise font la force des régions et la compétitivité de leur secteur touristique. La NPR profite aux régions et destinations capables de développer des solutions innovantes pour réagir aux défis économiques. Le présent programme permet au canton de définir le cadre politique et les grandes orientations de la NPR sur son territoire. Les régions et destinations déterminent pour leur part les priorités et projets inhérents à ce programme. Ce partenariat a fait ses preuves ; il convient donc de le reconduire selon les mêmes modalités.

Christoph Ammann  
Président du gouvernement et directeur de l'économie publique

## 2. Résumé

Le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023 vise à actualiser et développer le programme fédéral d'une durée de huit ans, qui garde toute sa validité. Le contenu du programme a donc évolué par rapport à la période 2016-2019, mais son orientation générale reste identique. Le programme de mise en œuvre se base sur des programmes de promotion régionaux soumis par les conférences régionales et les régions à la mi-mars 2019. Une consultation menée auprès des régions a montré qu'il bénéficiait de l'approbation générale.

Ses principales priorités thématiques sont le *tourisme* (50-70 pour cent des ressources investies) et l'*industrie* (25-30 pour cent des ressources investies, le système d'innovation régional SIR y compris). La troisième priorité thématique intitulée *Offres régionales novatrices* a également fait ses preuves pour les projets compatibles avec la NPR. Elle sera donc poursuivie (0-15 pour cent des ressources investies).

*Tourisme*: cette priorité thématique s'appuie sur une stratégie actualisée sur la base du document de travail «Tourisme 2025» qui a été présenté aux destinations et régions en janvier 2018 puis consolidée. La transition numérique, la culture et la formation (mesures d'acquisition de qualifications/ qualité) sont désormais au cœur des mesures de promotion du tourisme.

*Industrie/système d'innovation régional (SIR)*: la stratégie s'articule autour d'une collaboration plus étendue entre be-advanced et les autres acteurs, un coaching renforcé des PME reposant sur des offres qui leur sont propres, un meilleur service à la clientèle, une plus grande attention portée aux entreprises des régions rurales et une limitation des frais généraux conformément aux nouvelles consignes fédérales. Il est possible de lancer des projets complémentaires au SIR: il devrait s'agir en premier lieu de mesures de formation en matière de transition numérique, d'offensives interentreprises contre la pénurie de main-d'œuvre ainsi que de projets interentreprises généraux de mise en réseau et de coopération (en particulier collaboration avec les hautes écoles).

*Offres régionales novatrices*: pour compléter les priorités thématiques cantonales, les régions ont formulé des stratégies et mesures adaptées à leur situation dans le cadre de programmes de promotion. Ces derniers couvrent des thèmes tels que le sport, les loisirs, la culture, l'agriculture, la sylviculture, les affaires sociales et la santé en plus des priorités imposées par le canton (tourisme et industrie). Les projets correspondants sont encouragés s'ils remplissent les exigences fixées par la NPR en matière d'innovation, de création de valeur et d'emploi.

Le canton de Berne demande à la Confédération des prêts et contributions d'un montant de 54,7 millions de francs pour les années 2020 à 2023. C'est moins que pour la période précédente (70 millions), puisqu'aucun grand projet de type Swiss Innovation Park ou téléphérique en V (Chemin de fer de la Jungfrau) n'est attendu pour la nouvelle période et que le programme d'impulsion en faveur du tourisme n'est pas reconduit.

Le périmètre d'action de la NPR doit rester identique.

### 3. Analyse

#### 3.1 Rapport sur la mise en œuvre actuelle de la NPR (état au 31.05.19)

Environ douze pour cent de la population suisse, soit un million de personnes, vivent dans le canton de Berne, sur une surface de 6000 km<sup>2</sup>. Par sa population et sa superficie, Berne est le deuxième canton de Suisse. Deux tiers de sa surface comptent comme région de montagne – et une part encore plus importante comme espace rural au sens de la loi fédérale sur la politique régionale, ce qui place Berne parmi les principaux cantons NPR, avec le Valais et les Grisons.

Le programme NPR bernois, qui en est à sa troisième période (2016-2019), s'est bien imposé auprès des acteurs concernés du canton de Berne. Les expériences faites jusqu'à présent montrent que les procédures définies avec les régions pour soutenir et développer les projets ainsi que pour examiner et évaluer les demandes sont en principe efficaces et bien acceptées. Le controlling réalisé en collaboration avec les régions a lui aussi fait ses preuves. En raison de l'hétérogénéité des projets, des organismes qui en sont responsables et des expériences en matière de développement de projet, de nombreuses demandes NPR requièrent un accompagnement individualisé de la part des régions et du canton.

La qualité d'un projet dépend essentiellement de la solidité de l'organisme responsable et du professionnalisme des gestionnaires. Une participation appropriée de l'organisme responsable (fonds propres) favorise la pérennité d'un projet.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mai 2019, 121 projets ont été soutenus. Selon les indications y mentionnées, ces projets dégagent dans un premier temps des investissements et un chiffre d'affaires d'environ 320 millions de francs. Leur mise en œuvre permet de garantir 800 à 1400 emplois sur le long terme. Dans l'idéal, ils généreront un chiffre d'affaires de 134 millions de francs par an (dans le pire des cas, 70 millions de francs environ) sur le long terme. Les prêts NPR accordés au téléphérique en V du Chemin de fer de la Jungfrau et à la construction du «Switzerland Innovation Park» à Bienne ont eu un impact particulier durant la période susmentionnée. Il convient aussi de mentionner la rénovation des remontées mécaniques de Saanersloch (destination de Gstaad) et du Stockhorn ainsi que divers projets de transformation numérique au sein de chambres économiques et de destinations.

#### Cumul des projets menés de 2016 à 2019, état au 31 mai 2019

Projets	Prêt fédéral CHF	Prêt cantonal CHF	Contributions fédérales CHF	Contr. cantonales (beco)* CHF	Investissements / volume des projets CHF	Emplois potentiels	Chiffre d'affaires potentiel CHF
<b>121</b>	<b>35 452 500</b>	<b>15 912 500</b>	<b>9 194 250</b>	<b>10 449 682</b>	<b>319 095 826</b>	<b>1414</b>	<b>134 030 000</b>

\*Hors contributions cantonales supplémentaires des autres offices cantonaux

Le bilan global provisoire de la période NPR 2016-2019 (état au 31 mai 2019) est positif. Du point de vue cantonal, l'utilité de la NPR et des instruments de promotion dont elle dispose pour le développement régional est indéniable.

## SIR Mittelland

Le système d'innovation régional (SIR) Mittelland lancé en 2016 a fait l'objet d'un audit externe de septembre 2018 à février 2019. L'audit s'est concentré sur les activités menées de 2016 à 2018 par l'agence centrale de promotion de l'innovation be-advanced. Il comprenait une analyse des faits, un sondage de la clientèle be-advanced ainsi qu'un atelier pour les parties prenantes. Il s'est avéré que la création de cet acteur central du SIR représentait un atout structurel pour le SIR Mittelland. La focalisation sur les jeunes entreprises et les petites entreprises (création d'entreprises, PME et *start-up*) s'est aussi avérée payante. Par ailleurs, la supposition selon laquelle les entreprises avaient besoin d'être coachées s'est confirmée. Selon les résultats de l'audit, des améliorations doivent être apportées continuellement au système be-advanced, en particulier dans les domaines de la notoriété, du controlling, du système de gestion de la clientèle et du conseil à la création d'entreprise.

### 3.2 Situation et développement économiques

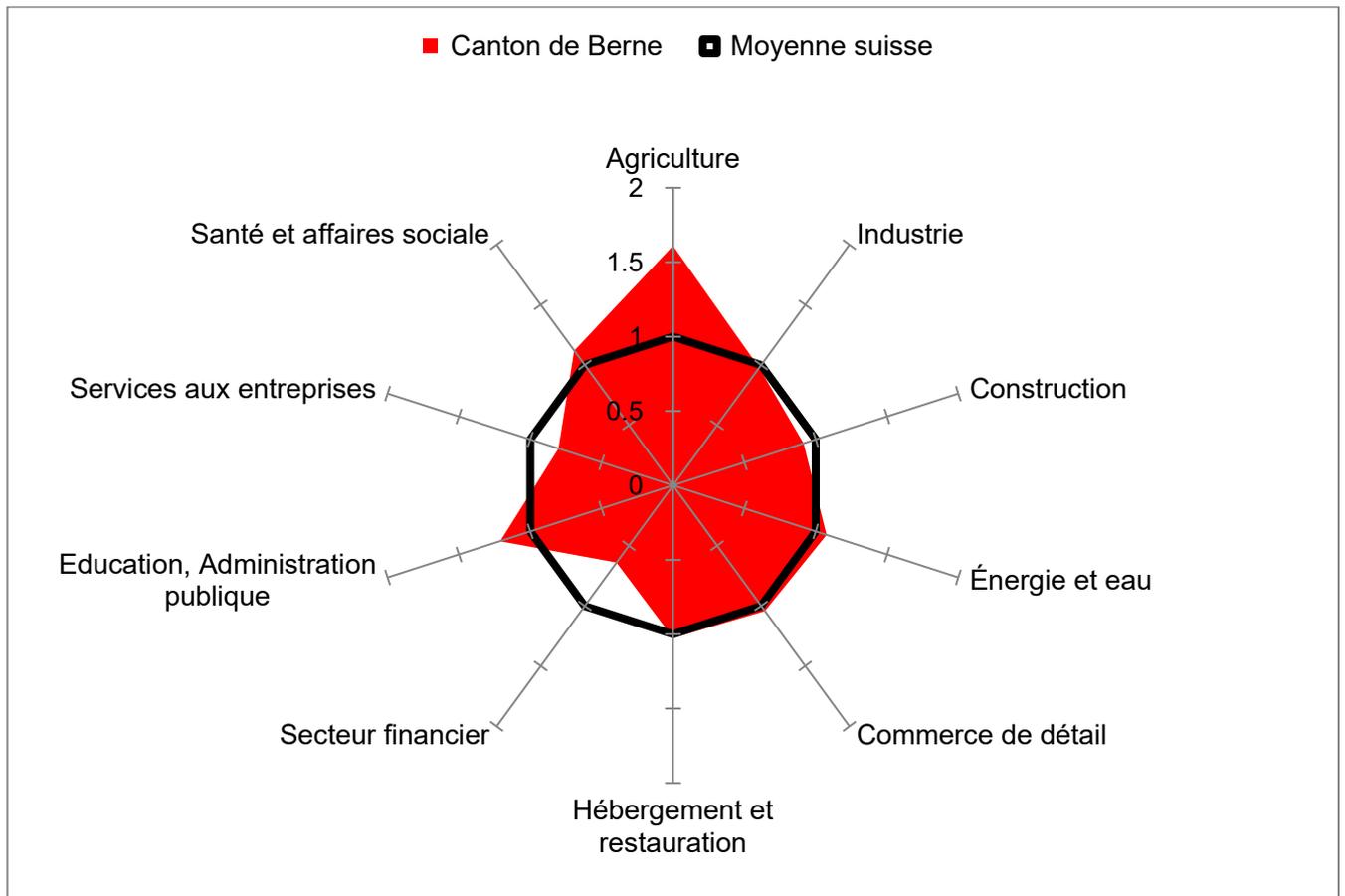
#### 3.2.1 Canton de Berne

Le territoire couvert par le canton de Berne s'étend des Alpes au Jura en passant par le Plateau. Cette diversité géographique se répercute sur les profils économiques des différentes régions bernoises (cf. chapitres 0 à 3.2.7).

Dans l'ensemble, le tissu économique du canton de Berne est comparable à la moyenne suisse. Le secteur tertiaire emploie les trois quarts des travailleurs. Les branches les plus fortement représentées sont la santé et les affaires sociales, la formation ainsi que l'administration publique (qui est surreprésentée en raison de l'implantation de l'administration fédérale dans le canton de Berne). La part d'emplois fournis par le secteur secondaire (industries, construction, énergie et eau) correspond à la moyenne suisse. Avec plus de 80 000 actifs occupés dans ce secteur, Berne est le plus grand canton industriel de Suisse. Bien que faible, la part d'actifs occupés dans l'agriculture reste bien supérieure à la moyenne suisse: dans le canton de Berne, cinq pour cent des personnes actives travaillent dans l'agriculture, alors qu'elles sont trois pour cent au niveau national.

Le graphique ci-après illustre la répartition des emplois par branche dans le canton de Berne et en Suisse. Pour la moyenne suisse, la part que représente une branche par rapport au taux d'emploi total est standardisée (1 = ligne noire). Si la part d'emplois proposés par le canton de Berne (surface rouge) dans ce secteur est supérieure à la moyenne suisse, la valeur correspondante se situe en dehors de la ligne noire; si cette part est inférieure à la moyenne suisse, cette valeur se trouve à l'intérieur de la ligne. Les branches représentées sur le graphique constituent une sélection des branches économiques les plus importantes. Plusieurs branches ont été omises pour des raisons de lisibilité. Les branches représentées regroupent trois quarts des emplois occupés en Suisse et dans le canton de Berne.

### Illustration: Tissu économique - part relative des emplois par branche, 2018



Source: BAK Economics (état: avril 2019)

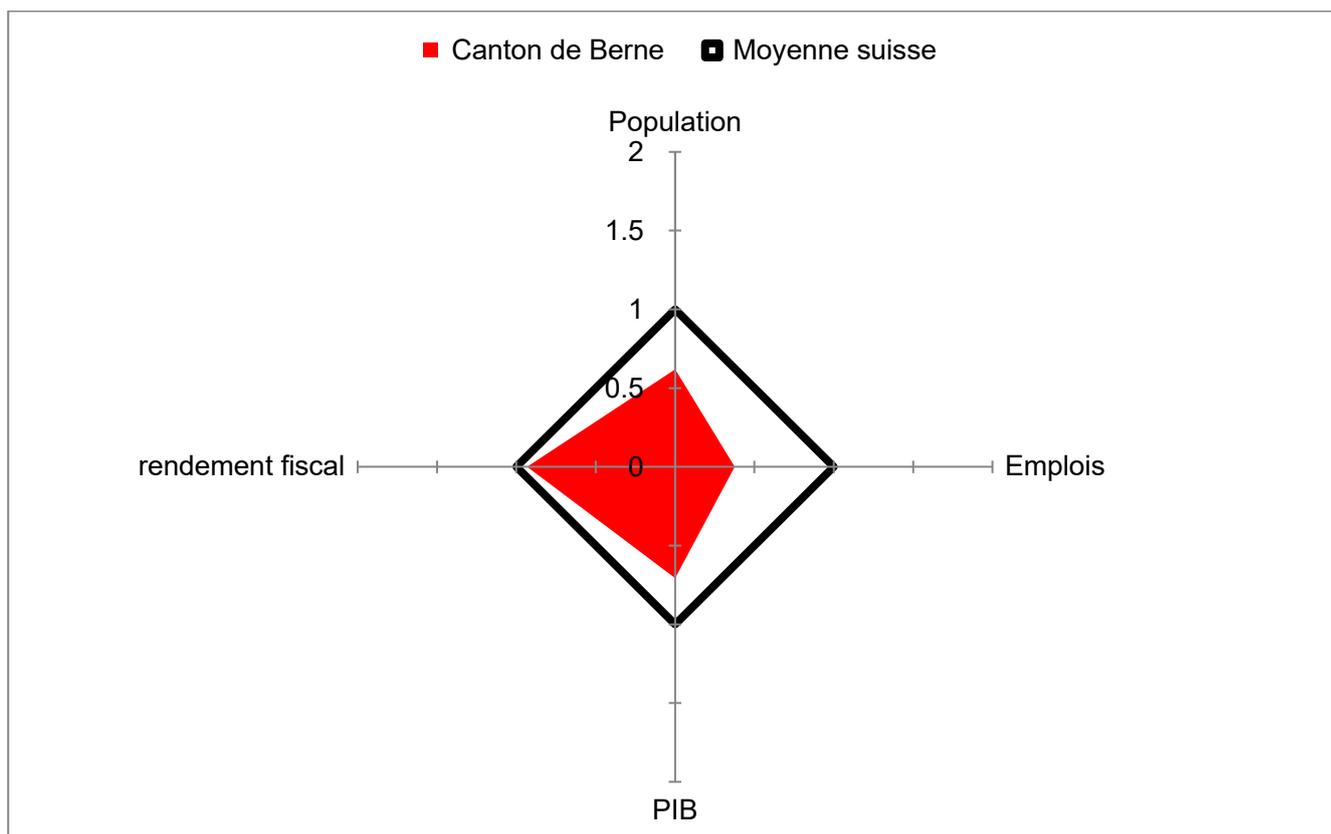
Pour procéder à une évaluation détaillée de la situation, il faut examiner à la fois le tissu et le développement économiques. La stratégie économique 2025 du canton de Berne prévoit entre autres que d'ici cette date, le principe du développement durable sera mieux appliqué qu'en 2011. Le développement économique se mesure d'après l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et du taux d'emploi; quant au développement social, il est fonction de l'évolution démographique et du rendement fiscal. L'illustration ci-après expose donc l'évolution du canton de Berne à l'aide de ces quatre indicateurs :

- Population: population résidante permanente à la fin de l'année (source: Office fédéral de la statistique)
- Emplois: nombre de personnes qui occupent un emploi (source: BAK Economics)
- PIB: produit intérieur brut (source: BAK Economics)
- Rendement fiscal: canton de Berne: rendement fiscal ordinaire (source: Direction des finances du canton de Berne effet, notre canton présente une croissance inférieure à cette moyenne pour chacun démographique dans le canton de Berne sont à peine supérieures à la moitié de celles mesurées au au niveau national.

Au cours des dix dernières années, la dynamique économique bernoise est restée en-deçà de la moyenne suisse. En effet, notre canton présente une croissance inférieure à cette moyenne pour chacun des quatre indicateurs mentionnés, la différence la plus faible étant observée au niveau du rendement fiscal. La croissance du PIB et la croissance démographique dans le canton de Berne sont à peine supérieures à la moitié de celles mesurées au niveau suisse. Le taux d'emploi a quant à lui progressé de quatre pour cent seulement dans le canton, contre dix pour cent au niveau national.

Le graphique ci-après illustre la croissance proportionnelle enregistrée de 2008 à 2018. La croissance observée pour chaque indicateur au niveau suisse a été ramenée à une valeur standardisée (1 = ligne noire). Si, pour l'un ou l'autre des indicateurs, la croissance bernoise (surface rouge) s'était avérée supérieure à la croissance suisse, la valeur correspondante se serait trouvée en dehors de la ligne noire; mais comme les valeurs bernoises sont toutes inférieures aux valeurs suisses, la surface rouge se situe à l'intérieur de la ligne noire. La croissance bernoise est certes positive depuis 2008, mais elle est moins soutenue que la croissance suisse.

#### Illustration: Développement économique – croissance de 2008 à 2018



Source: Office fédéral de la statistique (OFS), BAK Economics, Direction des finances du canton de Berne, Administration fédérale des finances (AFF)

#### Analyse SWOT de la situation économique

L'analyse SWOT de la situation économique du canton de Berne décrit le contexte actuel et ébauche les évolutions possibles (risques et opportunités).

Les constats concernant les forces et faiblesses se basent sur des indices et évaluations allant au-delà des indicateurs économiques utilisés ici.

Les risques et opportunités sont déduits de facteurs externes sur lesquels le canton et les régions n'ont guère de prise. Des opportunités se présentent lorsque les forces existantes sont exploitées et développées pour influencer positivement le développement économique. Les risques résultent de faiblesses prenant une ampleur trop importante en raison d'évolutions d'ordre supérieur ou d'une marge de manœuvre cantonale et régionale trop limitée pour y opposer une réaction appropriée.

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Centre politique de la Suisse</li> <li>– Excellente offre de formation tertiaire (université, haute école spécialisée, haute école pédagogique)</li> <li>– Excellents instituts de recherche et d'innovation (instituts des hautes écoles, Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, sitem-insel, Empa)</li> <li>– Entreprises leaders disposant de compétences de pointe dans des branches prometteuses (p. ex. fabrication industrielle de haute précision, génie médical)</li> <li>– Spécialistes parfaitement formés</li> <li>– Faible taux de chômage</li> <li>– Bilinguisme</li> <li>– Destinations touristiques mondialement connues (p. ex. patrimoine mondial de l'UNESCO)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Charge fiscale élevée pour les personnes physiques et morales en comparaison nationale</li> <li>– Potentiel de ressources inférieur à la moyenne</li> <li>– Hétérogénéité des structures au sein du canton (p. ex. entre régions urbaines et rurales)</li> <li>– Pas d'aéroport international</li> <li>– Coûts élevés des services publics et des infrastructures pour des raisons géographiques et topographiques</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Notoriété internationale du canton grâce à la hausse du tourisme étranger</li> <li>– Importance accrue des conditions cadres politiques/réglementaires et donc du site bernois sous l'effet de la mondialisation</li> <li>– Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)</li> <li>– Savoir-faire industriel pointu difficile à reproduire ailleurs</li> <li>– Développement démographique et sociétal favorable au site médical bernois</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Conflits d'intérêt générés par l'exode rural</li> <li>– Départ d'entreprises (et donc suppression d'emplois) en raison de la charge fiscale</li> <li>– Effets négatifs du franc fort sur l'industrie d'exportation et le tourisme</li> <li>– Retard du canton de Berne sur les autres sites économiques en raison de taux de croissance plus faibles</li> </ul>

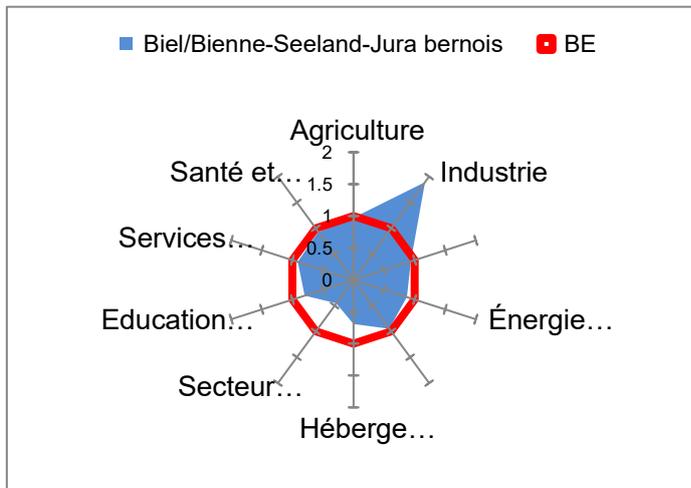
**Indications sur la suite de l'analyse**

*Les pages suivantes proposent une analyse de l'économie régionale. Basée sur les programmes de promotion régionaux, cette analyse s'appuiera elle aussi sur des graphiques représentant le tissu et le développement économiques, mais elle comparera les parts d'emploi par branche et la croissance des différentes régions bernoises à la moyenne bernoise et non plus à la moyenne suisse.*

*L'analyse SWOT régionale est réalisée selon les mêmes critères que l'analyse cantonale. Elle montre notamment que des aspects peu importants au niveau cantonal peuvent jouer un rôle particulier dans certaines régions.*

### 3.2.2 Périmètre de la Conférence régionale de Bienne-Seeland-Jura bernois

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

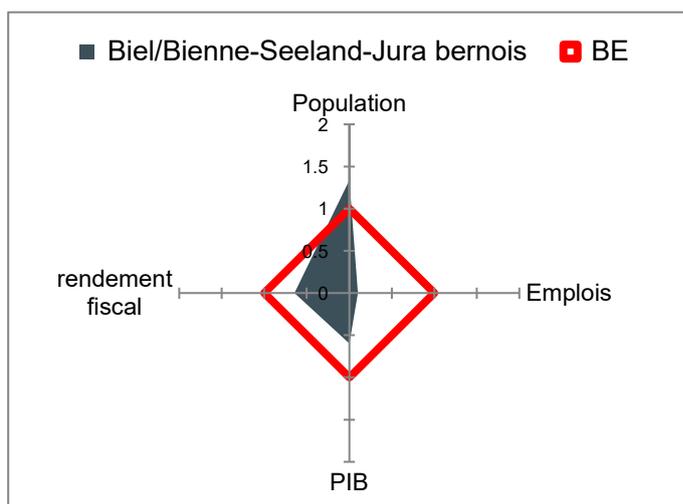


Ce périmètre comprend 22 % de la population et 18 % des emplois du canton de Berne.

Environ un quart des emplois relèvent de l'industrie; c'est presque le double de la moyenne bernoise, et il s'agit également d'une proportion inhabituelle au niveau suisse. Le secteur tertiaire (en particulier l'hôtellerie, la restauration et les finances), par contre, est moins bien représenté qu'ailleurs.

Source: BAK Economics

#### Développement économique: croissance de 2008 à 2018



Au cours des dix dernières années, le périmètre de la Conférence régionale de Bienne-Seeland-Jura bernois a enregistré un PIB, un rendement fiscal et, surtout, un taux d'emploi inférieurs à la moyenne cantonale. Le nombre d'emplois est resté pratiquement stable. La population, en revanche, a augmenté de 9 %, ce qui est supérieur à la moyenne cantonale mais inférieur aux 11 % de croissance démographique enregistrés au niveau suisse.

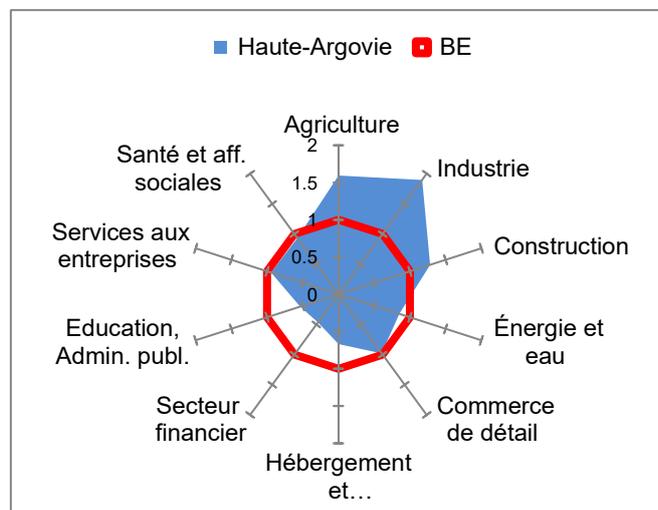
Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

### Analyse SWOT de la situation économique régionale

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie de précision et la métallurgie (horlogerie et sous-traitance)</li> <li>– Potentiel d'innovation (p. ex. Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, campus HESB)</li> <li>– Bilinguisme au quotidien</li> <li>– Paysage économique dominé par les PME (plus grande flexibilité pour réagir aux changements)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Hétérogénéité des structures au sein de la région (p. ex. tissu économique, développement, marché du travail)</li> <li>– Taux de chômage relativement élevé et grande fluctuation de l'emploi</li> <li>– Grande dépendance vis-à-vis du commerce extérieur / de la conjoncture internationale</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)</li> <li>– Accessibilité et attractivité optimisées grâce aux projets d'infrastructures prévus ou achevés</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement freiné par le manque de main-d'œuvre</li> <li>– Forte hausse des taux de chômage et d'aide sociale en cas de revers conjoncturels</li> </ul>

### 3.2.3 Périmètre de la Conférence régionale de Haute-Argovie

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

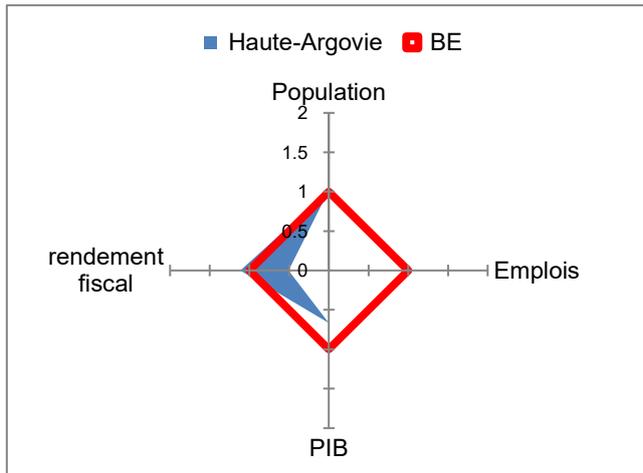


Source: BAK Economics

Ce périmètre comprend 8 % de la population et 6 % des emplois du canton de Berne.

Environ un quart des emplois y relèvent de l'industrie; c'est presque le double de la moyenne bernoise, et il s'agit d'une proportion inhabituelle également au niveau suisse. L'agriculture et la construction sont également mieux représentées qu'ailleurs. Le secteur tertiaire est au contraire sous-représenté: la branche des finances ainsi que celle de la formation et de l'administration publique ne parviennent chacune qu'à la moitié de la moyenne cantonale.

**Développement économique: croissance de 2008 à 2018**



Au cours des dix dernières années, la croissance démographique de ce périmètre a égalé celle du canton, alors que celle de son rendement fiscal était légèrement supérieure à la moyenne cantonale. La croissance du PIB était inférieure à la moyenne cantonale et celle du taux d'emploi était même légèrement négative sur cette période.

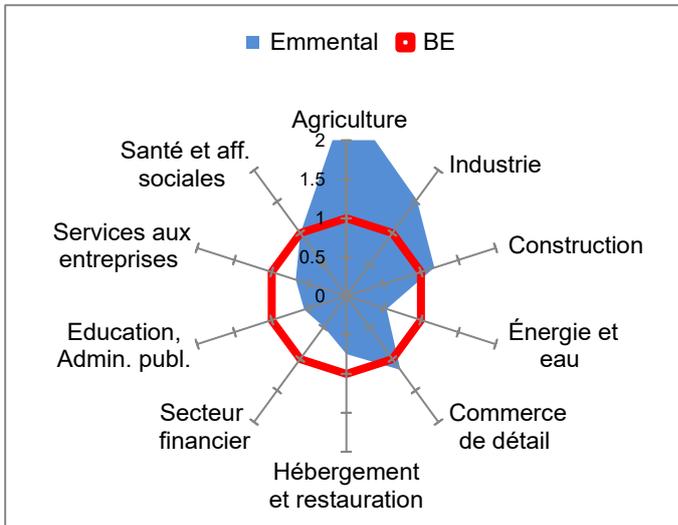
Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

**Analyse SWOT de la situation économique régionale**

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie (p. ex. construction mécanique)</li> <li>– Bonne accessibilité au niveau national</li> <li>– Potentiel de développement spatial</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Proximité de sites plus attrayants au-delà de la frontière cantonale (surtout au niveau de la charge fiscale et de la disponibilité de terrains à bâtir)</li> <li>– Grande dépendance vis-à-vis du commerce extérieur / de la conjoncture internationale</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Développement freiné par le manque de main-d'œuvre</li> <li>– Manque de dynamisme en raison de la charge fiscale relativement élevée appliquée dans le canton de Berne</li> </ul>

### 3.2.4 Périmètre de la Conférence régionale de l'Emmental

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

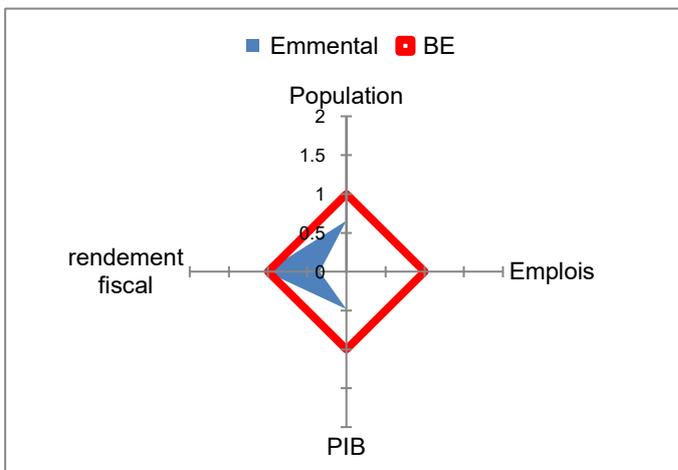


Ce périmètre comprend environ 9 % de la population et 8 % des emplois du canton de Berne.

Le tissu économique est marqué par l'agriculture: 12 % des emplois relèvent de ce secteur, ce qui représente plus du double de la moyenne cantonale et plus du quadruple de la moyenne nationale. L'industrie est également surreprésentée. Le secteur tertiaire est pour sa part sous-représenté.

Source: BAK Economics

#### Développement économique: croissance de 2008 à 2018



Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi a légèrement baissé dans le périmètre de l'Emmental.

La population et le PIB de l'Emmental ont certes augmenté, mais beaucoup moins fortement que dans l'ensemble du canton. Seule la hausse du rendement fiscal se situe dans la moyenne cantonale.

Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

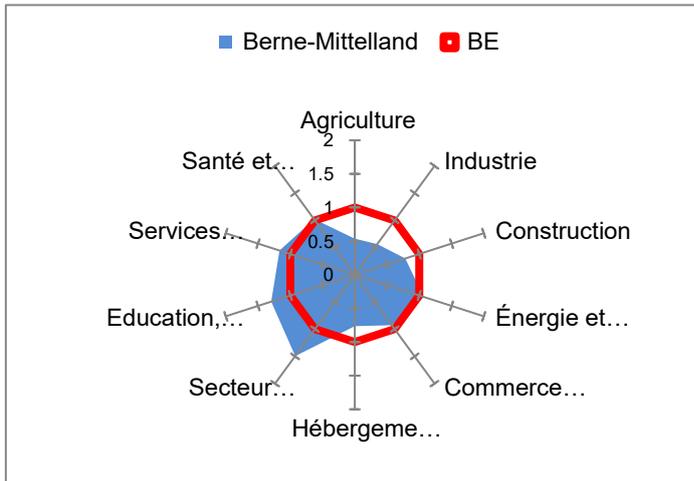
#### Analyse SWOT de la situation économique régionale

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie</li> <li>– Faibles taux de chômage et d'aide sociale</li> <li>– Réseau local d'entreprises</li> <li>– Image positive de l'Emmental en tant que marque traditionnelle</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Accessibilité (autoroute)</li> <li>– Peu d'emplois par rapport au nombre d'habitants</li> <li>– Développement économique et démographique peu dynamiques</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Valorisation du cadre de vie grâce aux formes de travail mobiles</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Emigration des entreprises et de la population en raison de frais de mobilité accrus</li> </ul>

	– Brusque changement structurel dans l’agriculture en raison de réformes de la politique agricole
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3.2.5 Périmètre de la Conférence régionale de Berne-Mittelland

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

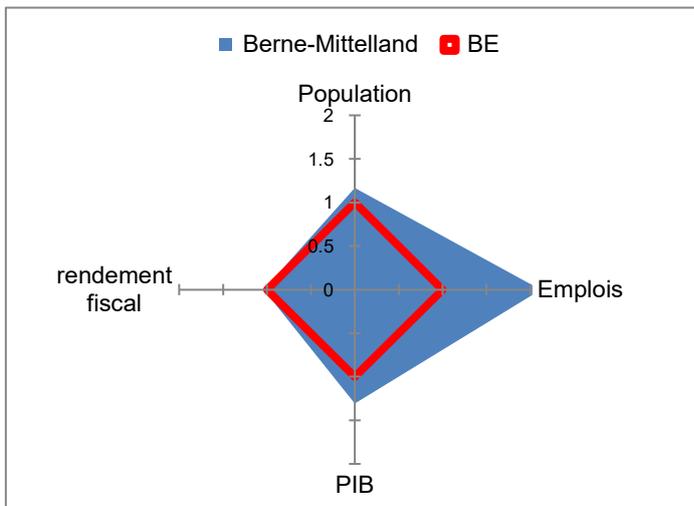


Source: BAK Economics

Ce périmètre comprend environ 40 % de la population et 51 % des emplois du canton de Berne.

Son tissu économique se caractérise par une forte proportion de branches du secteur tertiaire. La branche financière y est clairement surreprésentée à l’échelle cantonale, même si elle reste sous-représentée à l’échelle suisse. L’administration fédérale étant implantée dans ce périmètre, la branche de l’administration publique y est surreprésentée à l’échelle cantonale, et davantage encore à l’échelle nationale.

#### Développement économique: croissance de 2008 à 2018



Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

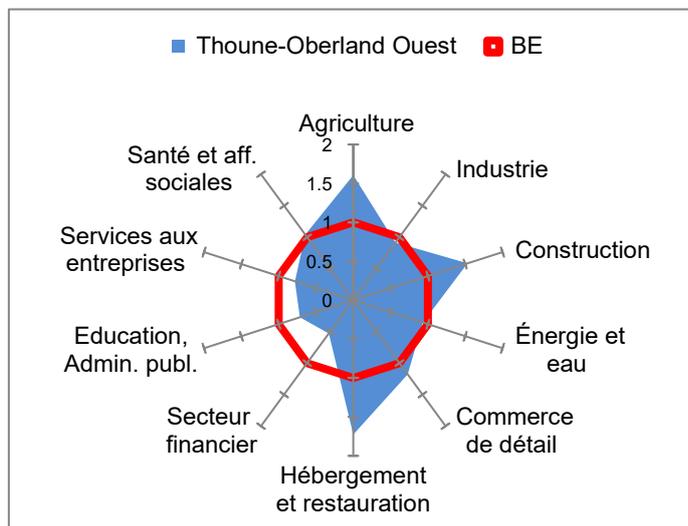
Etant donné la taille de ce périmètre, son développement économique exerce une grande influence sur celui du canton, et ses résultats sont en principe similaires à ceux observés au niveau du canton. Il est donc d’autant plus étonnant de constater que le taux d’emploi y a progressé bien plus fortement qu’en moyenne cantonale. La région est un véritable moteur pour l’emploi: le canton lui doit 90 % de la hausse de son taux d’emploi. Cette hausse est exclusivement survenue dans le secteur tertiaire, le taux d’emploi étant ici à la baisse dans l’industrie et l’agriculture. La hausse du taux d’emploi dans le périmètre reste malgré tout inférieure à celle enregistrée au niveau suisse (8 % contre 10 %).

### Analyse SWOT de la situation économique régionale

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Centre économique du canton</li> <li>– Centre politique de la Suisse</li> <li>– Développements économique et démographique très dynamiques</li> <li>– Bonne accessibilité au niveau national</li> <li>– Excellente offre de formation</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Faibles recettes fiscales en raison des fonctions de ville fédérale et de siège de l'administration fédérale endossées par Berne</li> <li>– Agglomération de taille insuffisante pour jouer un rôle prépondérant au niveau national</li> <li>– Forte dépendance vis-à-vis d'entreprises publiques ou parapubliques</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement du site grâce à l'importance accrue des conditions cadres politiques</li> <li>– Renforcement du pôle médical bernois dans son rôle de leader national grâce au développement démographique et à une prospérité accrue</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Manque de dynamisme en raison de la charge fiscale relativement élevée appliquée dans le canton de Berne</li> <li>– Eviction du secteur privé en raison de la demande du secteur public en main-d'œuvre et bureaux</li> </ul>

### 3.2.6 Périmètre de la Conférence régionale de Thoune-Oberland occidental

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

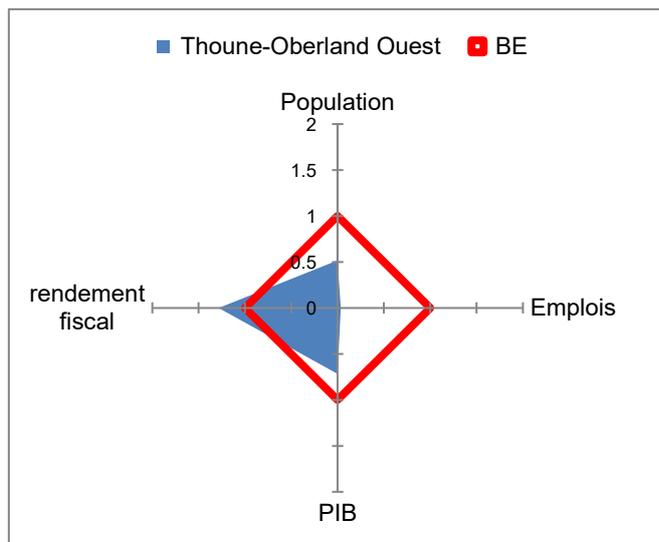


Source: BAK Economics

Ce périmètre comprend environ 16 % de la population et 13 % des emplois du canton de Berne.

Le tissu économique y est marqué par l'agriculture et le tourisme; la part d'emplois proposés dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration y est nettement plus élevée qu'en moyenne cantonale. Le domaine de la construction y est également surreprésenté alors que la proportion de personnes actives dans le secteur tertiaire y est inférieure à la moyenne cantonale.

### Développement économique: croissance de 2008 à 2018



Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

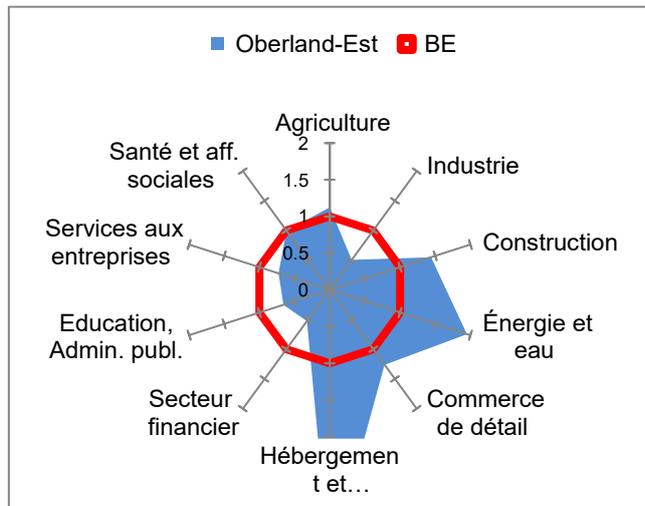
Au cours des dix dernières années, le rendement fiscal du périmètre de Thoune-Oberland occidental a connu une croissance supérieure à la moyenne bernoise et même à la moyenne suisse. Le taux démographique et le PIB ont par contre nettement moins progressé qu'au niveau cantonal. Le taux d'emploi est resté stable.

### Analyse SWOT de la situation économique régionale

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Excellentes entreprises et compétences dans l'industrie (p. ex. construction mécanique)</li> <li>– Destinations touristiques performantes</li> <li>– Faibles taux de chômage et d'aide sociale</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Hétérogénéité des structures au sein de la région (p. ex. tissu économique)</li> <li>– Faible productivité du tissu économique</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Apparition de nouveaux champs d'activité sous l'effet de la mutation structurelle dans l'industrie (transition numérique)</li> <li>– Valorisation du cadre de vie grâce aux formes de travail mobiles</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Forte hausse du chômage sous l'effet de changements structurels dans la demande touristique</li> <li>– Emigration due à un nombre et à une diversité insuffisants d'emplois</li> <li>– Brusque changement structurel dans l'agriculture en raison de réformes de la politique agricole</li> <li>– Baisse de la demande touristique suite à l'appréciation du franc</li> </ul>

### 3.2.7 Périmètre de la Conférence régionale de l'Oberland oriental

#### Tissu économique: part relative des emplois par branche, 2018

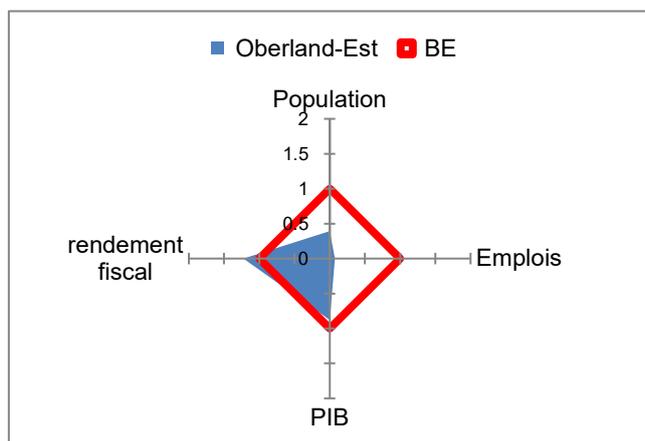


Source: BAK Economics

Ce périmètre comprend environ 5 % de la population et 4 % des emplois du canton de Berne.

La région de la Jungfrau et Interlaken sont des destinations touristiques mondialement connues. Le tourisme joue donc un rôle prépondérant dans ce périmètre: environ 18 % des emplois y relèvent de l'hôtellerie et de la restauration, un taux quatre fois supérieur aux moyennes bernoise et suisse. Les branches de la construction, de l'énergie et de l'eau sont également clairement surreprésentées.

#### Développement économique : croissance de 2008 à 2018



Sources: OFS, BAK Economics, FIN, AFF

Au cours des dix dernières années, la croissance du rendement fiscal s'est avérée supérieure à la moyenne dans le périmètre de l'Oberland oriental. La croissance du PIB était tout juste égale à la moyenne cantonale. Le taux démographique et le taux d'emploi ont augmenté moins fortement que dans le reste du canton.

#### Analyse SWOT de la situation économique régionale

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Plusieurs destinations touristiques mondialement connues</li> <li>– Nombreuses entreprises performantes dans le domaine du tourisme</li> <li>– Composition très variée de la clientèle touristique</li> <li>– Beaucoup d'emplois dans le tourisme en comparaison avec le nombre d'habitants</li> <li>– Faibles taux de chômage et d'aide sociale</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Emplois dépendants du tourisme et donc de la conjoncture internationale et des taux de change</li> <li>– Tissu économique peu diversifié</li> <li>– Peu d'entreprises à forte création de valeur</li> <li>– Topographie exigeante et coûteuse</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Offres médicales (tourisme de santé) visant à compléter les offres touristiques classiques</li> <li>– Développement de l'énergie hydraulique en tant que source d'énergie durable et fiable</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Forte hausse du chômage sous l'effet de changements structurels dans la demande touristique</li> <li>– Emigration due à un nombre et à une diversité insuffisants d'emplois</li> </ul>

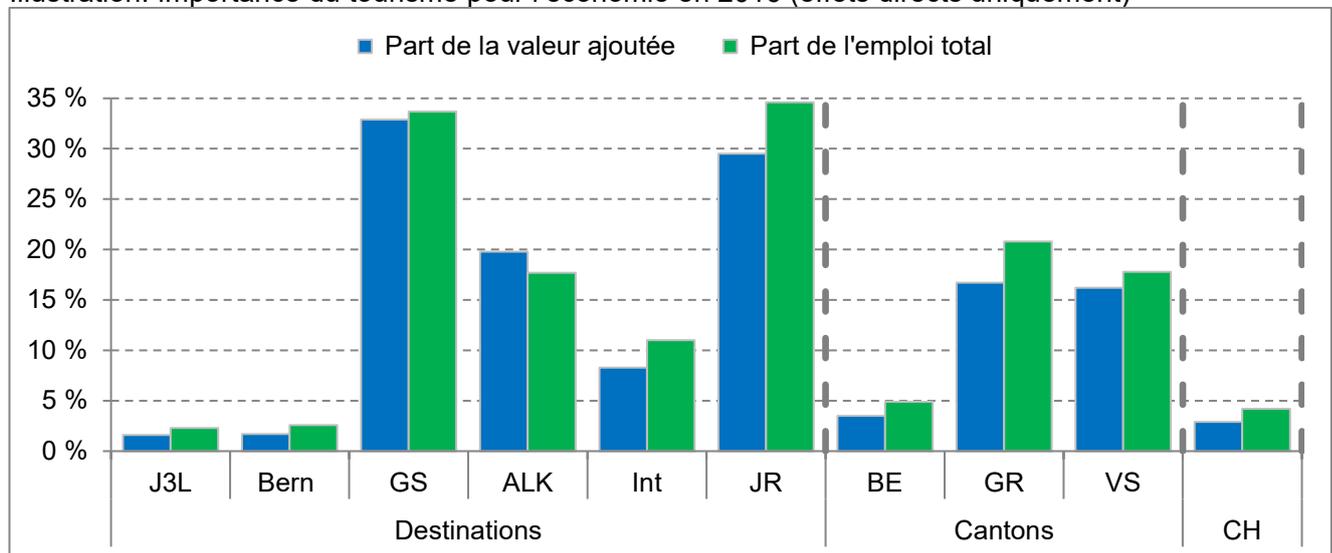
	– Baisse de la demande touristique suite à l'appréciation du franc
--	--------------------------------------------------------------------

### 3.3 Tourisme

#### Importance économique

Le canton de Berne fait partie des cantons les plus touristiques de Suisse, avec le Valais et les Grisons. Le tourisme joue donc un rôle considérable pour l'économie bernoise. Dans l'ensemble, cette branche fournit 24 000 emplois à plein temps à l'échelle cantonale (5 pour cent de l'emploi global) et contribue pour 2,6 milliards de francs (4 pour cent) à la création de valeur au sein du canton de Berne. Ces chiffres ne reflètent que les effets directs du tourisme. Le tourisme est l'une des branches économiques les plus importantes de l'Oberland bernois, en particulier pour les destinations de Gstaad et de la région de la Jungfrau.

Illustration: Importance du tourisme pour l'économie en 2016 (effets directs uniquement)

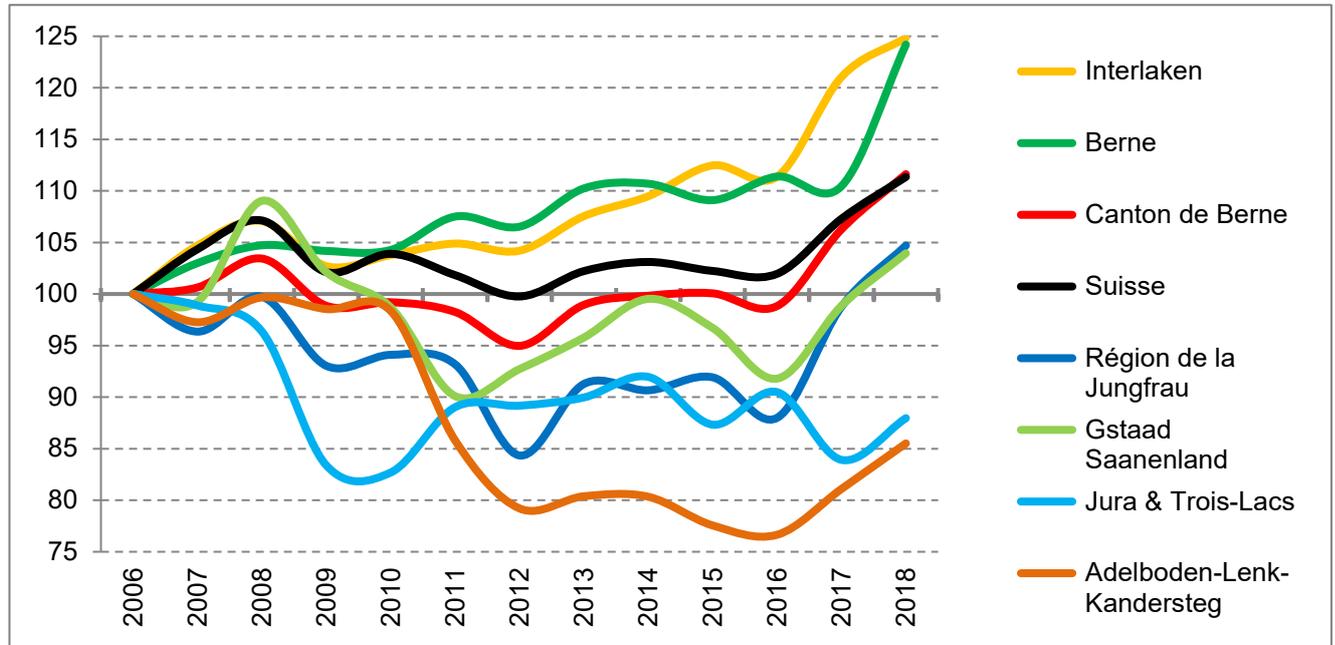


Source: Rütter Soceco 2018, OFS

## Evolution des nuitées

En 2018, les hôtels et établissements de cure bernois ont enregistré 5,5 millions de nuitées, ce qui représente un nouveau record. Sur le long terme, la hausse observée dans le canton de Berne correspond à la moyenne suisse. En 2017 et 2018, elle s'est avérée considérable dans tout le canton, sauf pour la destination Jura/Pays des Trois-Lacs.

### Illustration: Evolution des nuitées dans les hôtels et les établissements de cure, 2006 = 100



Source: OFS Hesta

### Analyse SWOT du tourisme dans le canton de Berne

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande émanant des nouveaux marchés en expansion (p. ex. Asie et pays du Golfe)</li> <li>– Marques jouissant d'un prestige international (Jungfrauoch et Interlaken)</li> <li>– Tourisme interne (en part. tourisme d'excursion) dopé par le pouvoir d'achat d'une partie des seniors</li> <li>– Régions urbaines et rurales attrayantes (permet de diversifier les types de tourisms et catégories d'hôtes)</li> <li>– Tourisme politique</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prix élevés (notamment en raison du franc fort)</li> <li>– Faible rentabilité des prestataires de services touristiques (hôtellerie et téléphériques)</li> <li>– Dépendance croissante vis-à-vis de marchés en expansion (p. ex. Chine et Inde)</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Tourisme d'affaires et de congrès</li> <li>– Economie de partage (acquisition de nouveaux hôtes)</li> <li>– Portails Internet (évaluation et réservation)</li> <li>– Transition numérique</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Concurrence accrue au niveau du tourisme d'affaires et du tourisme de loisir international</li> <li>– Part élevée de résidences secondaires</li> <li>– Manque de main-d'œuvre et de spécialistes</li> <li>– Changement climatique (la présence de neige n'est plus garantie dans les Alpes)</li> </ul>

### 3.4 Analyse des potentiels par branche

#### Potentiel de développement des différentes branches du tissu économique bernois

L'analyse des potentiels établie à l'interne<sup>1</sup> (analyse des opportunités et des risques) permet d'évaluer au moyen de plusieurs facteurs (démographie, ressources naturelles, réglementations ou accords étatiques, mondialisation, transition numérique, valeurs sociétales et politique monétaire) le potentiel de création de valeur dans des branches choisies. L'illustration ci-après expose le résultat de cette évaluation.

Le quadrant I de l'illustration regroupe les branches qui sont mieux représentées dans le canton de Berne qu'en Suisse et qui disposent d'un potentiel de développement supérieur à la moyenne. Il comprend des branches des secteurs tertiaire (santé et affaires sociales ainsi qu'information, communication/télécommunications [TIC]) et secondaire (construction mécanique, horlogerie, produits alimentaires).

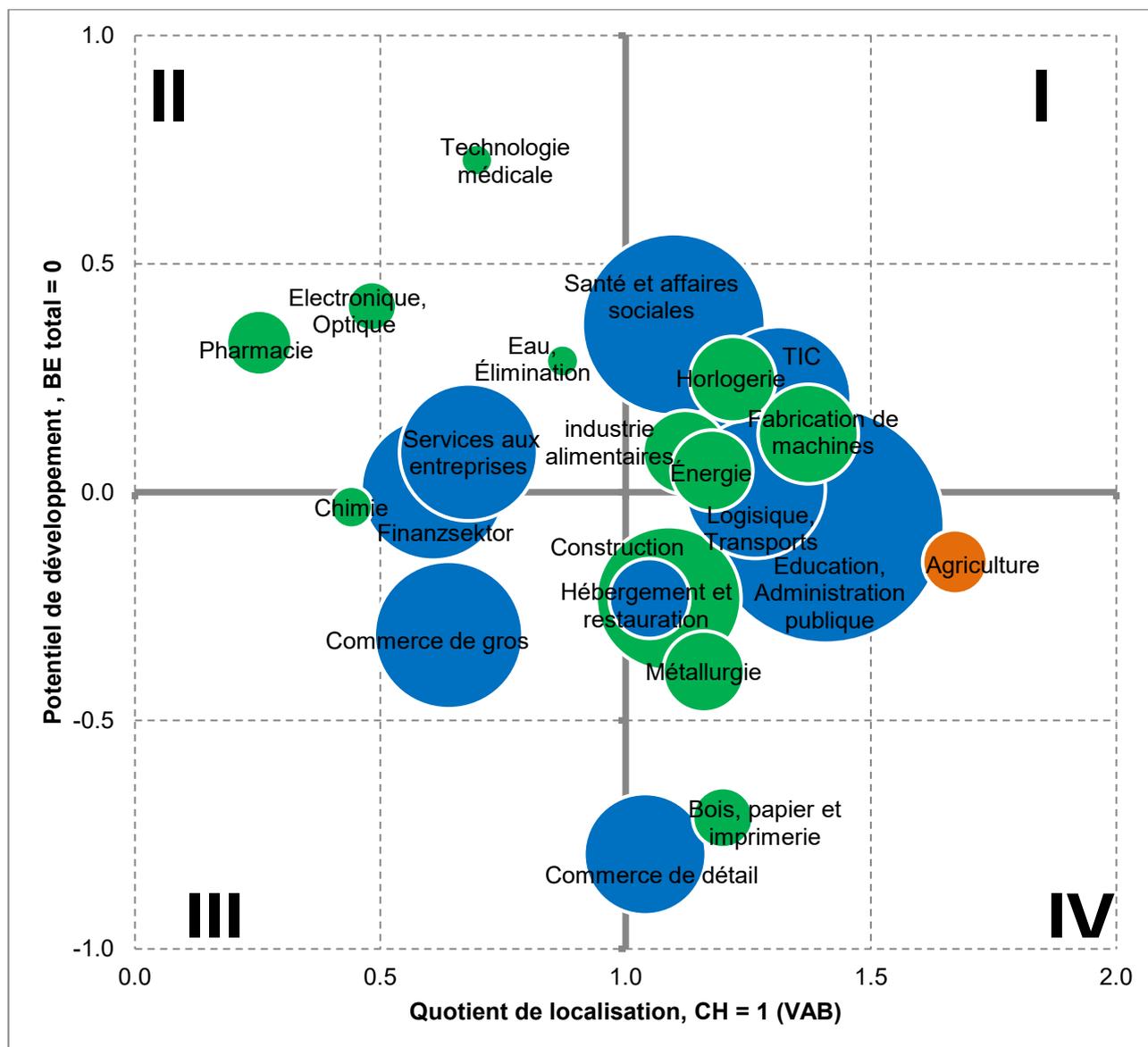
Le quadrant II englobe les branches présentant un potentiel de développement supérieur à la moyenne mais peu présentes dans le canton de Berne: technique médicale, électronique et optique, industrie pharmaceutique, eau et traitement des déchets ainsi que service commerciaux.

Dans le quadrant III, le commerce de gros, qui présente un potentiel de croissance inférieur à la moyenne, est moins bien représenté dans le canton de Berne qu'en moyenne suisse.

Le quadrant IV comprend les branches dont le potentiel de développement est inférieur à la moyenne suisse mais qui sont relativement bien représentées dans le canton de Berne: agriculture, administration publique et formation, bois, papier et impression, métallurgie, construction ainsi qu'hôtellerie et restauration.

<sup>1</sup> beco Economie bernoise, Entwicklungspotenzial der Wirtschaftsbranchen, interner Bericht, Bern 2018 (en allemand)

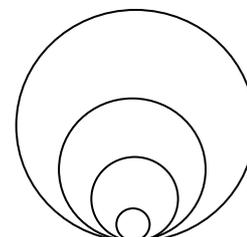
**Quotient de localisation et potentiel de développement selon les branches**



**Légende**

**Part de valeur ajoutée brute (VAB):**

- Secteur primaire 15 %
- Secteur secondaires 6 %
- Secteur tertiaires 2 %
- 0.3 %



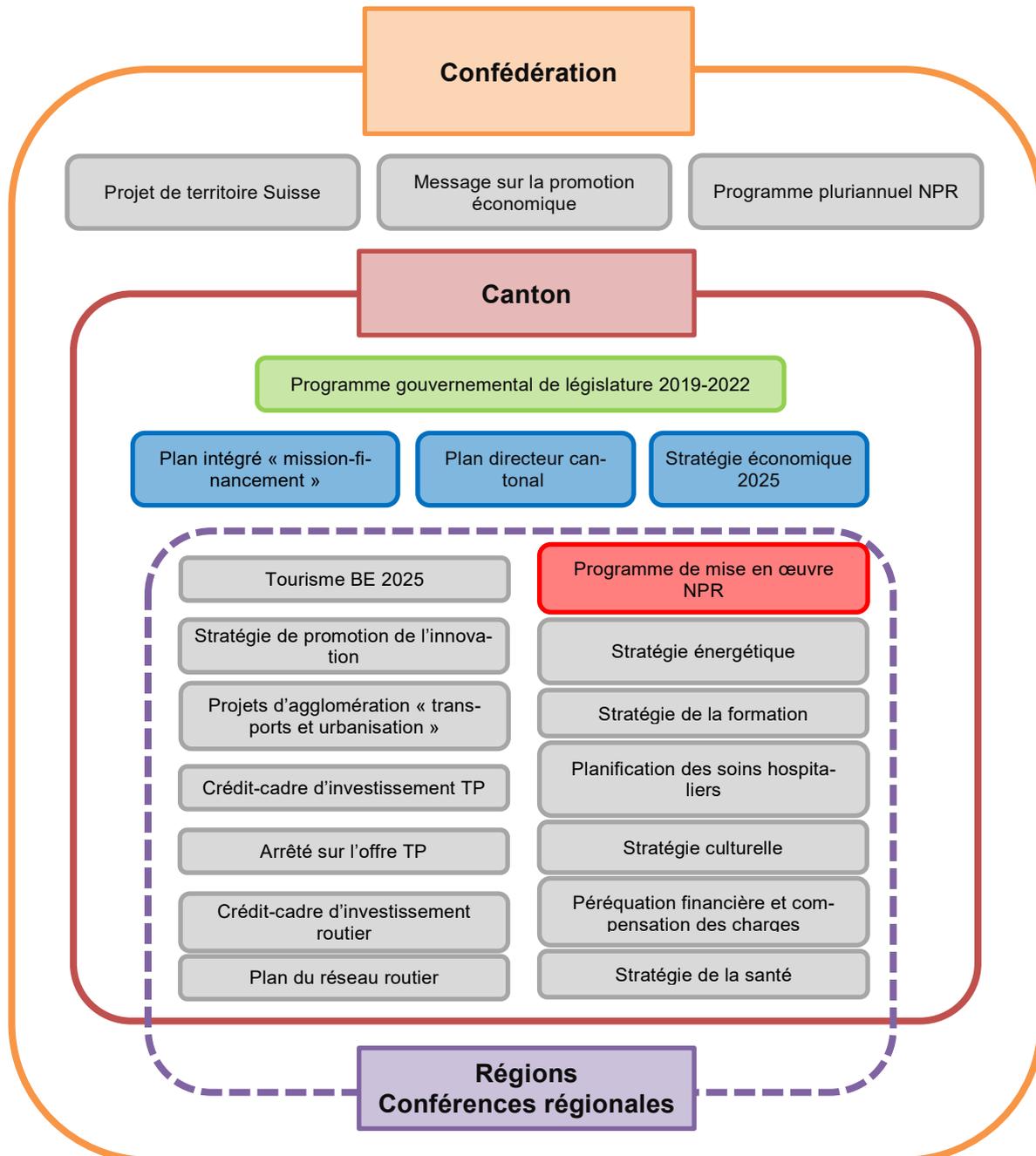
*Quotient de localisation: part de VAB d'une branche dans le canton de Berne comparée à la part de VAB de cette branche au niveau suisse*

*Source: BAK Economics (état : déc. 2017, données provisoires pour 2017)Quelle: BAK Economics (Stand: Dez. 2017, prov. Daten für 2017)*

#### 4. Conditions cadres stratégiques

Le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023 s'intègre dans le programme de législature 2019-2022, le plan directeur cantonal, la stratégie économique 2025 ainsi que les stratégies sectorielles importantes pour la NPR (notamment le tourisme et la promotion de l'innovation). Les besoins financiers sont harmonisés avec le plan intégré mission-financement.

#### Illustration: outils de coordination de la politique sectorielle



Quelle: eigene Darstellung

#### 4.1 Programme gouvernemental de législature 2019-2022

Dans son programme de législature 2019–2022, le Conseil-exécutif du canton de Berne a défini les buts qu'il veut atteindre d'ici 2030 (vision 2030). Au cours des douze prochaines années, il entend accroître le potentiel de ressources et la capacité économique du canton de Berne, améliorer la qualité de vie de la population et renforcer la cohésion sociale ainsi que faire jouer au canton de Berne un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement.

A cet effet, le Conseil-exécutif a fixé cinq objectifs stratégiques. Ceux-ci s'articulent autour de la ligne directrice du développement durable et sont chacun assortis de plusieurs mesures.

Les objectifs mentionnés en *italique* (n°1 et n°4) sont particulièrement importants pour le présent programme de mise en œuvre. Ils ont été pris en compte dans le cadre des contenus de la promotion, des priorités thématiques et des modèles d'efficacité.

- *Objectif 1*: Le canton de Berne est un pôle attractif pour l'innovation et l'investissement. Il encourage la recherche et l'économie à travailler en réseau.
- *Objectif 2*: Le canton de Berne en tant que centre politique national exploite les opportunités de la transition numérique et fournit à la population et à l'économie des services efficaces, de haute qualité et efficaces.
- *Objectif 3*: Le canton de Berne est attractif pour sa population. Il favorise la cohésion sociale en renforçant une intégration ciblée pour les personnes socialement défavorisées.
- *Objectif 4*: Le canton de Berne entretient sa diversité régionale et exploite davantage le potentiel de son bilinguisme.
- *Objectif 5*: Le canton de Berne crée de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable.

#### 4.2 Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal (plan directeur 2030) fixe un cadre aux plans sectoriels, chartes et stratégies consolidés du canton. C'est un instrument de pilotage supérieur du Conseil-exécutif et un cadre d'orientation à valeur contraignante pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale dans le canton de Berne. Le plan directeur 2030 est intégré au Projet de territoire Suisse.

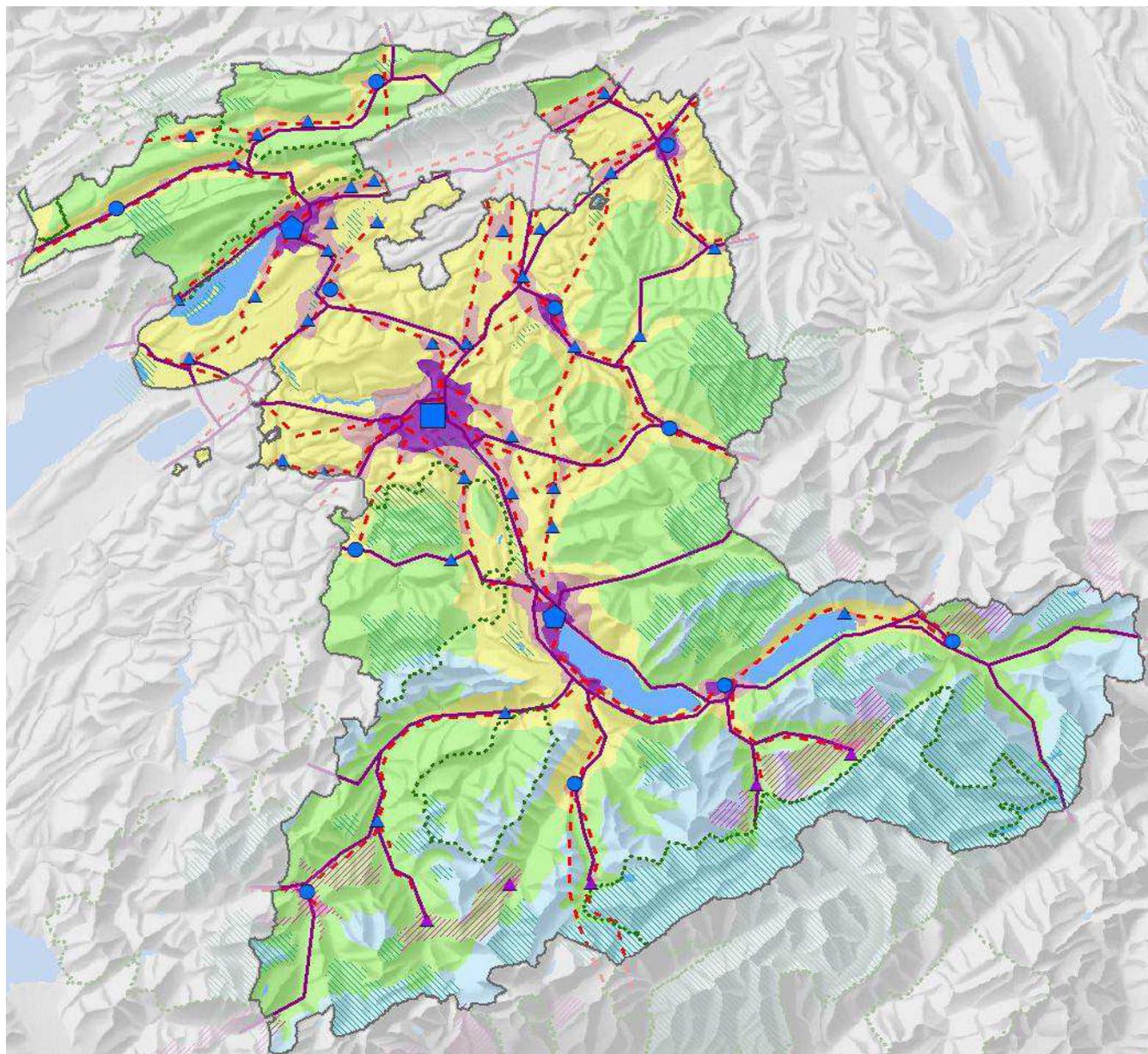
Le canton de Berne soutient la collaboration dans, avec et entre les espaces fonctionnels à tous les niveaux, tout en fixant des priorités: Région capitale suisse et autres territoires d'action du Projet de territoire Suisse, conférences régionales. Il assume pleinement sa fonction de trait d'union entre la Suisse allemande et la Suisse romande.

Le canton de Berne est situé à proximité immédiate des principaux marchés suisses et européens. S'il veut exploiter ce potentiel, il doit concentrer ses atouts et les exploiter de manière ciblée. L'élément fondamental est ici le réseau de centres, dans lequel l'agglomération bernoise assume le rôle de moteur économique d'importance nationale, fonction qu'il s'agit de préserver pour rester compétitif face aux agglomérations de Zurich - Bâle - Lausanne/Genève. Bienne et Thoune sont des centres cantonaux, tandis que Langenthal, Berthoud et Interlaken sont les principaux centres régionaux. Ces centres urbains sont situés le long des axes de développement aux niveaux national et international. Dans le canton de Berne, ces axes de développement d'importance supérieure sont ceux du Plateau et du pied sud du Jura, qui coupent perpendiculairement l'axe cantonal nord-sud.

Afin de garantir une affectation efficace des ressources tout en tenant compte des diversités régionales, les potentiels économiques doivent être concentrés aux plans cantonal et régional. Huit centres régionaux d'importance cantonale sont désignés dans ce but : Moutier, St-Imier, Lyss, Schwarzenburg, Langnau, Gessenay-Gstaad, Frutigen et Meiringen. Le fait de désigner un nombre restreint de centres mais d'améliorer la desserte de ces derniers permet d'assurer aux régions rurales du canton un approvisionnement de base et les prestations qui leur sont nécessaires tout en renforçant leur potentiel de développement.

Le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR se focalise comme par le passé sur les centres régionaux. Ceux-ci doivent être renforcés en tant que moteurs du développement de toute la région. Le réseau de centres selon le plan directeur 2030 est contraignant pour le programme de mise en œuvre 2020-2023. La concentration sur les centres régionaux d'importance cantonale est renforcée, notamment pour les grands projets d'infrastructure dans le cadre de la NPR.

**Illustration : Structure territoriale du canton de Berne**



Représentation dynamique du canton de Berne

**Espaces de développement**

- Centres urbains des agglomérations: moteur économique du canton à renforcer
- Ceinture des agglomérations et axes de développement: densification ponctuelle
- Espaces ruraux à proximité d'un centre urbain: urbanisation concentrée
- Régions de collines et de montagne: cadre de vie et espace économique à préserver
- Paysages de haute montagne: protection et utilisation respectueuse

**Espaces superposés**

- Territoires à utilisation touristique intensive: concentration des infrastructures
- Zones protégées d'importance nationale ou cantonale: priorité à la protection
- Parcs naturels et site inscrit au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO: valorisation conforme aux principes du développement durable

**Réseau de centres**

- Centre du 1<sup>er</sup> niveau
- Centre du 2<sup>e</sup> niveau
- Centre du 3<sup>e</sup> niveau
- Centre du 4<sup>e</sup> niveau
- Centre du 4<sup>e</sup> niveau à vocation touristique

**Données de base**

- Lignes ferroviaires
- Axes routiers principaux

Quelle: Richtplan Kanton Bern

### 4.3 Stratégie économique 2025

La stratégie économique 2025 fixe les objectifs économiques et les priorités pour les quinze prochaines années. Elle a été élaborée par le Conseil-exécutif, et le Grand Conseil en a pris connaissance en novembre 2011.

D'ici à 2025, la prospérité des Bernoises et Bernois doit se situer au-dessus de la moyenne suisse. Le canton de Berne entend également progresser dans le classement du potentiel économique des cantons.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Conseil-exécutif a fixé trois axes d'intervention dans sa stratégie économique 2025. Le canton intervient selon ces axes quand cela s'avère nécessaire et s'il peut exercer une influence concrète.

- Le canton mise sur l'innovation et la préservation des ressources naturelles;
- le canton opte pour les bonnes incitations et supprime les incitations négatives;
- le canton agit de manière compréhensible et se tient à l'écoute des citoyennes et des citoyens.

En mai 2018, le Conseil-exécutif a adopté un troisième train de mesures afin de mettre en œuvre la stratégie économique 2025. Il a arrêté six mesures pour améliorer l'attractivité du canton en tant que site économique et offrir des conditions favorables à une croissance économique durable. Son objectif est d'attirer plus d'entreprises qui créeront davantage d'emplois dans les branches à forte valeur ajoutée. Les mesures harmonisées avec la NPR et promues à l'aide de cette dernière sont signalées en *italique*:

- *Promouvoir l'innovation*

Les travaux d'encouragement de l'innovation menés par le canton de Berne contribuent à renforcer l'orientation des entreprises bernoises sur les performances et la compétitivité, et à accroître ainsi leur valeur ajoutée. A cet égard, le canton de Berne s'engage dans ses champs de compétences actuels et sur les marchés en plein essor. La Promotion économique aide à cofinancer des projets novateurs axés sur les exportations, les nouveautés ainsi que les projets d'investissements revêtant une importance sur le plan économique.

- Développer la stratégie fiscale

Dans le canton de Berne, la charge fiscale des personnes physiques et morales est nettement supérieure à la moyenne nationale. Des mesures s'imposent donc pour augmenter l'attractivité du canton dans ce domaine.

- Regrouper les sites de la BFH

Le canton de Berne veut regrouper les locaux de la Haute école spécialisée bernoise sur deux sites. Le campus de Biel/Bienne, construit à proximité immédiate du Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, ouvrira ses portes en 2022. A Berne, le campus qui verra le jour sur le site de Weyermannshaus fera de même en 2026.

- *Mener une politique active pour la mise à disposition de surfaces*

Le canton de Berne s'engage activement pour améliorer la disponibilité des surfaces et des terrains et utilise systématiquement les instruments d'aménagement du territoire afin de disposer en permanence d'un nombre suffisant de surfaces destinées à des activités économiques. Il veille également à améliorer les informations relatives aux zones d'activité non bâties ou pouvant être réaffectées et examine la possibilité de recourir à des instruments supplémentaires (p. ex. la participation à une société immobilière).

- Renforcer le site médical

La médecine, le génie médical, les biotechnologies et la pharmaceutique sont des secteurs innovants et très productifs avec un fort potentiel de croissance. Le canton de Berne veut donc encore renforcer l'attractivité du site pour les entreprises concernées, par le biais de l'extension des centres de recherche et de développement et de la mise en place de collaborations internationales ciblées.

– Améliorer la desserte

Le canton de Berne dispose de bonnes infrastructures de transport créant des conditions optimales pour son développement en tant que site économique et lieu de vie. Divers projets tels que l'agrandissement de la gare de Berne, l'extension du tunnel de base du Lötschberg ou le contournement de Bienne par l'autoroute contribuent à une meilleure accessibilité.

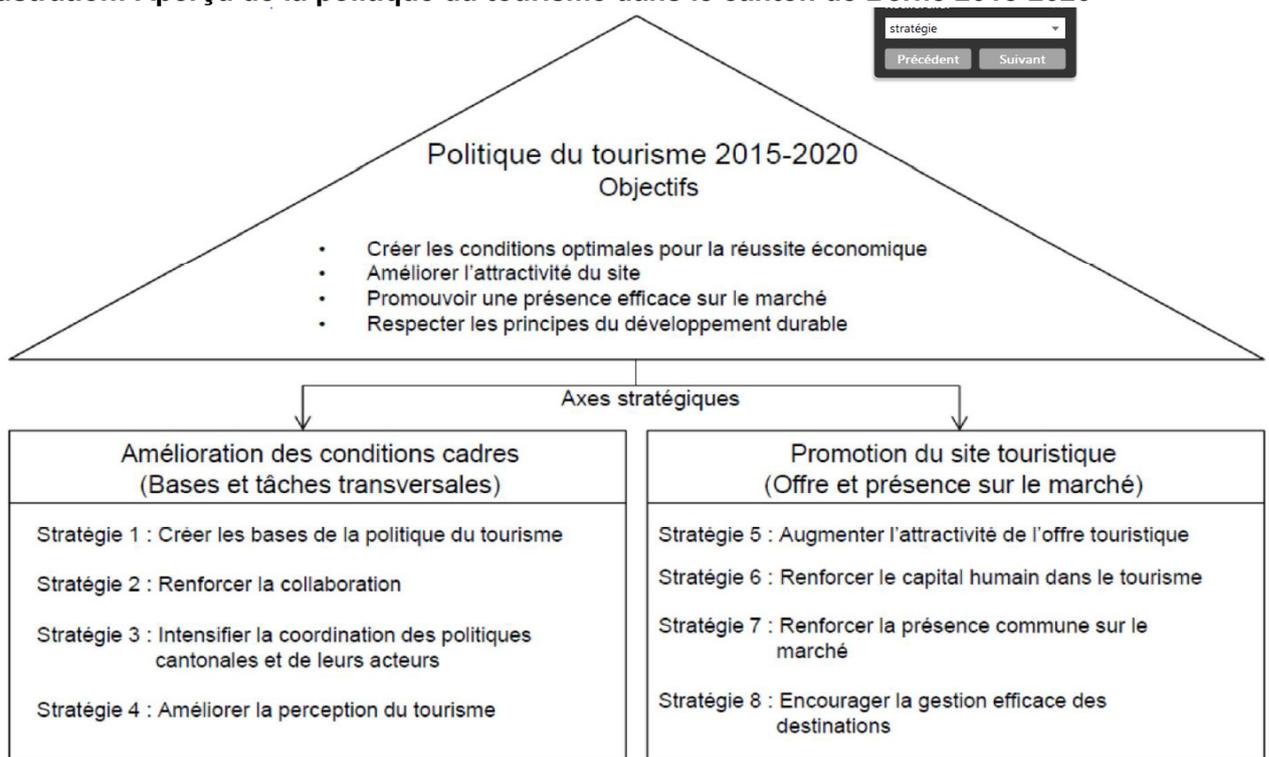
**4.4 Politique du tourisme**

La politique cantonale du tourisme et la politique régionale sont placées sous la direction unique du service spécialisé de l'OEC (Tourisme et développement régional), ce qui garantit la cohérence entre la mise en œuvre de la NPR et la politique du tourisme.

**4.4.1 Stratégie touristique 2015-2020**

Actualisée pour la dernière fois en 2018, la prise de position sur le tourisme dans le canton de Berne 2015-2020<sup>2</sup> constitue la base pour la stratégie touristique de la NPR durant la période de programme 2020-2023.

**Illustration: Aperçu de la politique du tourisme dans le canton de Berne 2015-2020**



Quelle: CRED

Les objectifs supérieurs comprennent l'amélioration des conditions de développement économique, de l'attractivité du site et de la présence sur le marché.

Les stratégies 1-4 visent à améliorer les conditions générales et sont des tâches permanentes des pouvoirs publics dans le cadre de la politique touristique. Avec «Destinations Berne», il existe désormais un organe représentant les intérêts du tourisme.

<sup>2</sup> Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Institut de recherche sur le tourisme : Tourismus im Kanton Bern 2015-2020. Positionspapier 2015-2020. Berne, 2015 (en allemand).

Les stratégies 5-8 constituent le cœur des activités d'encouragement du canton pour le tourisme. Cet encouragement mise sur une amélioration marquée aux yeux des clients de l'attractivité, de la qualité et de l'étendue des offres du canton de Berne en tant que site touristique. Au premier plan figure l'exploitation de potentiels non utilisés d'amélioration de l'attractivité touristique en matière d'offre et de prestations, de qualité et de qualification, de présence commune sur le marché et de gestion des destinations. Les projets doivent exercer un effet tangible auprès des groupes cibles. C'est pourquoi la valeur ajoutée dérivant d'offres concrètes et attrayantes est au premier plan (et non les études de faisabilité, programmes et analyses).

#### **4.4.2 Tourisme BE 2025**

L'élaboration du document de travail «Tourisme BE 2025» en 2018 doit permettre de promouvoir certains contenus (notamment transition numérique, culture, politique des destinations et manifestations d'envergure) en concordance avec la stratégie du tourisme existante.

##### **Transition numérique / tourisme 4.0**

Les mesures dans le domaine de la transition numérique / du tourisme 4.0 s'axent principalement sur les prestataires de services touristiques. Les destinations, organisations touristiques et agences de voyage ne sont pas exclues, mais ne constituent pas un groupe cible prioritaire. La transition numérique des études de marché dans les organisations professionnelles devrait déjà être bien avancée et les projets en ce sens devraient pouvoir être mis en place sans le soutien du canton. De plus, la responsabilité en la matière incombe en premier lieu à la Confédération et à Suisse Tourisme (ST) en collaboration avec les destinations. Le canton promeut la transition numérique dans le secteur touristique en contribuant à proposer une offre de base appropriée en matière de sensibilisation, de formation et de coaching (entre autres e-Fitness-Check). Il soutient en outre, via la NPR, des projets sélectionnés et coordonnés au niveau des destinations.

Le canton soutient les destinations dans leur transition numérique à l'aide d'un programme de base modulaire. Ces dernières peuvent en choisir les éléments selon leurs besoins et ceux de leurs prestataires, tout en assumant la responsabilité de la mise en œuvre.

##### **Renforcement de l'attrait et de la commercialisation de biens culturels**

Des projets ayant pour but d'améliorer l'attrait touristique de biens culturels devront être développés et soutenus sur la base de la future Stratégie culturelle 2018 et de la Stratégie bernoise des musées de châteaux (Schlossmuseumsstrategie) 2016. Ces projets doivent en particulier permettre d'optimiser l'orientation vers les attentes du tourisme culturel, d'augmenter la renommée et le potentiel de commercialisation des offres ainsi que d'améliorer la mise en réseau et la coopération. Ils se baseront sur les expériences récoltées au cours du projet NPR «KulTour» (2008-2015) lancé par le canton. Il convient d'intensifier la collaboration avec BE! Tourisme SA pour optimiser la commercialisation des offres proposées par les châteaux, musées et festivals..

##### **Destinations**

Les destinations sont de plus en plus partagées entre ancrage local et réseau mondial, et le rythme des évolutions s'est accéléré. Pour s'imposer sur un marché globalisé, il est donc primordial de proposer une offre de qualité orientée sur la clientèle ainsi que de prospecter le marché efficacement en utilisant les possibilités qu'offre la transition numérique. Celle-ci sera le moteur principal du développement futur des destinations et le canton restera en retrait sur cette question. Le marché laisse présager une réduction du nombre de destinations d'ici à 2025 (p. ex. à trois destinations «Interlaken-Jungfrau», «Gstaad» et «Berne»). Un processus en ce sens ne sera toutefois lancé qu'à la fin de la prochaine période de programme NPR (2020 à 2023), la priorité étant pour l'instant de consolider les structures internes dans les destinations. La Nouvelle politique régionale et le Fonds pour le tourisme devront soutenir des projets visant à accompagner le processus de transition numérique en prenant en compte l'aménagement futur des destinations et des offices du tourisme.

## **Manifestations**

Le soutien du canton est conçu comme une aide à la mise sur pied et a fait ses preuves: de nouvelles manifestations telles que la semaine Belle Epoque à Kandersteg, le Swiss Chamber Music Festival à Adelboden, le Snow Bike Festival à Gstaad ou le Haslital Mountain Festival ont ainsi pu voir le jour.

Une aide à la mise sur pied n'est pas toujours suffisante pour assurer la pérennité de manifestations traditionnelles. Il existait en effet une lacune concernant le soutien régulier aux manifestations importantes ayant un grand impact publicitaire international. L'entrée en vigueur de la révision de la loi sur le développement du tourisme en 2018 a permis d'y remédier. Les courses de coupe du monde de ski organisées par la FIS à Adelboden et Wengen en sont deux exemples concrets. Elles font partie des principales manifestations sportives d'hiver en Suisse.

## **Qualifications et qualité**

Afin de faire face à la pénurie de personnel qualifié et aux déficits de compétences numériques, il est prévu de davantage soutenir, à travers le Fonds du tourisme, les initiatives et les projets des destinations qui vont dans ce sens ainsi que la création d'offres de formation continue. En plus d'aider les associations faitières comme Hotelleriesuisse, ces projets soutiendront le SECO dans ses efforts pour développer le marché du travail touristique et pour mieux y intégrer les travailleurs indigènes, les personnes admises provisoirement et les réfugiés reconnus.

## **Offre infrastructurelle**

Une attention particulière doit être accordée à l'offre d'hébergement. Ces dernières années, l'offre a pu être renouvelée dans le domaine des auberges de jeunesse. D'autres projets sont planifiés. De nouveaux complexes de vacances ont vu le jour, d'autres sont encore en phase de discussion mais néanmoins essentiels pour compléter l'offre. Il convient également d'intégrer de nouvelles formes d'hébergement comme Airbnb à l'offre de prestations existante. Pour l'heure, le canton renonce par contre à mettre en place des mesures d'encouragement destinées à l'hôtellerie pour compléter les mesures de la Confédération.

## **BE! Tourisme SA**

La société BE! Tourisme SA a été fondée dans le but de regrouper les forces afin, notamment, de renforcer la visibilité touristique du canton. Une analyse d'efficacité achevée par l'Université de Berne en 2019 montre que dans l'ensemble, cette société est parvenue à rapprocher les différents acteurs touristiques du canton même si la répartition des tâches entre les destinations et elle renferme des risques de conflit. Depuis qu'elle est en activité, BE! Tourisme SA exerce un impact remarquable sur les entreprises soutenues. Si l'on considère la provenance géographique des touristes, c'est sur les hôtes suisses, devant ceux du Golfe, des Etats-Unis/du Canada et de Grande-Bretagne, que les retombées sont les plus importantes. La valeur ajoutée apportée par le marketing de base n'est pas remise en question, mais la légitimité du label cantonal (Made in Bern) est sujette à controverse. Les structures et procédures inhérentes à cette société devront être optimisées durant la nouvelle période du programme de mise en œuvre.

### **4.4.3 Stratégie des remontées mécaniques: principes et critères**

L'actuelle stratégie des remontées mécaniques (cf. annexe) a été réévaluée pour la dernière fois en 2018 dans le cadre de l'analyse de la politique du tourisme, en vue du nouveau programme de mise en œuvre NPR 2020-2023. Les valeurs de référence stratégiques ayant fait leurs preuves, elles sont maintenues.

Le tourisme constitue un système de valeur ajoutée essentiel dans les régions rurales et alpines, et les remontées mécaniques jouent un rôle de moteur au sein de ce système. Dans le canton de Berne, les entreprises de remontées mécaniques exploitent plus de 400 installations autorisées<sup>3</sup>, réalisent un chiffre

<sup>3</sup> Faits et chiffres de la branche des remontées mécaniques suisses, édition 2017.

d'affaires de quelque 460 millions de francs (activités annexes incl.) et représentent 2000 emplois<sup>4</sup>. Dans l'Oberland bernois, les remontées mécaniques contribuent pour plus de 10 pour cent à la création de valeur dans le domaine du tourisme<sup>5</sup>. Elles font partie des infrastructures touristiques les plus importantes et contribuent directement et indirectement à la hausse de la valeur ajoutée.

Depuis des années, le nombre d'hôtes a tendance à baisser, en particulier en hiver. Cette évolution a poussé les destinations touristiques alpines du canton de Berne, de Suisse et des pays avoisinants à se livrer une concurrence acharnée. Comme leurs revenus sont en baisse, les entreprises de remontées mécaniques ont de la peine à renouveler seules leurs installations. Dans le même temps, les exigences des hôtes augmentent, ce qui contraint lesdites entreprises à investir en permanence pour rendre leurs installations plus confortables, plus sûres et moins dépendantes des conditions météorologiques.

De par leur petite taille, les entreprises bernoises de remontées mécaniques voient leur potentiel d'investissement plus restreint. Les structures existantes empêchent le développement de coopérations de grande ampleur (destinations/communautés tarifaires) et créent des doublons dans la chaîne de valeur ajoutée. La capacité de rendement et d'investissement s'en trouve encore amoindrie.

### **Principes de la promotion**

Les remontées mécaniques sont soutenues conformément aux principes généraux de la NPR. En résumé, elles peuvent bénéficier de subventions d'encouragement si elles répondent aux exigences suivantes:

- collaborer avec leur destination et contribuer activement à optimiser leurs structures.
- L'orientation stratégique de l'entreprise doit être adaptée à sa taille et à sa position sur le marché. Seules les plus grandes entreprises qui dominent le marché d'une destination sont en mesure de maintenir leur autonomie et d'établir des coopérations sélectives. Les petites entreprises doivent envisager de s'associer à des partenaires plus importants. Elles sont soutenues si et seulement si elles encouragent la pratique du ski à proximité des agglomérations chez les jeunes («Brüterbahn») ou ont une fonction d'axe principal dans la région.
- La mise en place d'une direction opérationnelle professionnelle (direction et cadres) et d'un conseil d'administration qualifié avec des tâches, des domaines et des compétences clairement définis doit être assurée.
- Par souci de conformité, les grands projets doivent être intégrés dans les nouveaux concepts régionaux de développement du tourisme.
- Il faut partir du principe que le marché est en stagnation, voire en régression, et que les augmentations de cadences prévues doivent être remises en question.
- Frequenzzunahmen sind kritisch zu hinterfragen.

## **4.5 Stratégie de promotion de l'innovation 2025**

La politique d'innovation active pratiquée par le canton de Berne a pour objectif de favoriser la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème bernois de l'innovation qui œuvrent dans l'intérêt des entreprises sises dans le canton. Les objectifs, axes d'intervention et mesures en la matière sont exposés dans la stratégie économique 2025.

La stratégie de promotion de l'innovation 2025 (dossier stratégique élaboré à l'interne concernant la mesure «Promouvoir l'innovation» de la stratégie économique 2025) se fonde sur une vision, une mission, des lignes directrices stratégiques et culturelles ainsi que sur des objectifs stratégiques. Elle tient compte

<sup>4</sup> Berner Bergbahnen, Fakten und Zahlen 2016 (en allemand).

<sup>5</sup> Rieser, C., Schwehr, T., Hoff, O., Rütter, H., Nathani, C. (2018): Die wirtschaftliche Bedeutung des Tourismus im Kanton Bern 2013-2016. Rüşchlikon: Rütter Soceco. Mandant : beco Economie bernoise (en allemand).

des forces dominantes du marché et des opportunités qu'elles offrent à l'écosystème bernois de l'innovation (en particulier au SIR Mittelland).

Cette stratégie vise, en substance, à renforcer la compétitivité des entreprises et à augmenter leur potentiel de création de valeur. A cet effet, elle confie à la Promotion économique du canton de Berne et à ses partenaires la mission de fournir aux entreprises des prestations ciblées sur la hausse du potentiel d'innovation.

### Lignes directrices stratégiques et culturelles

La promotion de l'innovation repose sur les lignes directrices suivantes (en particulier au sein du SIR Mittelland):

- **Efficience:** utilisation efficace des ressources humaines et financières
- **Interdisciplinarité:** grande importance accordée aux collaborations basées sur plusieurs thèmes, technologies et branches
- **Harmonisation:** bonne coordination des travaux au sein de l'écosystème de l'innovation, minimisation des doublons
- **Anticipation:** prestations de promotion de l'innovation focalisées sur le développement futur du marché
- **Focalisation sur les entreprises:** prestations correspondant aux besoins du marché
- **Efficacité:** mesure de l'efficacité des prestations à l'aune de critères prédéfinis
- **Accessibilité:** prestations aisément accessibles aux entreprises

### Objectifs stratégiques 2025

Les objectifs liés aux lignes directrices précitées seront mis en œuvre afin d'atteindre les résultats visés à moyen terme durant la période 2020-2023.

1. **Priorités clairement définies:** la promotion de l'innovation se focalise sur les marchés en expansion dans lesquels le canton de Berne dispose de compétences (p. ex. industrie de précision, médecine, technologies de l'énergie et de l'environnement, TIC).
2. **Répartition précise des tâches:** les priorités, les activités et les interfaces des différents prestataires de services sont définies et concrétisées.
3. **Prestations axées sur la demande:** l'offre en matière de promotion de l'innovation englobe le coaching des PME et des *start-up* (*low- et hightech*), la promotion de la recherche et du développement, le financement et les offres infrastructurelles.
4. **Rayonnement en tant que site d'innovation:** la promotion de l'innovation contribue à ce que le canton de Berne soit perçu comme un site innovant au niveau national.
5. **Financement solide:** les moyens fédéraux et cantonaux nécessaires doivent être mis à disposition de la promotion de l'innovation.
6. **Accord suprarégional:** les potentiels de synergie et de coopération avec les SIR avoisinants doivent être exploités.
7. **Focalisation sur les résultats:** les résultats des prestataires de services sont systématiquement mesurés et contrôlés.
8. **Structures fonctionnelles:** l'innovation doit être soutenue par des prestataires qui assurent une mise en œuvre effective et efficace.
9. **Direction stratégique:** la stratégie de promotion de l'innovation relève de la responsabilité du canton de Berne. Conformément à la convention de prestations passée avec la Promotion économique du canton de Berne, le conseil d'administration de be-advanced est responsable du développement stratégique de cette agence de promotion de l'innovation.

## Mise en œuvre

### Promotion économique du canton de Berne

- La Promotion économique optimise ses activités en vue d'une simplification administrative des procédures et met l'accent sur la promotion d'entreprises gérées par leurs propriétaires et particulièrement bien positionnées sur le marché («champions cachés»).

### Agence cantonale de promotion de l'innovation be-advanced (coaching et activités interentreprises)

- L'agence de promotion de l'innovation be-advanced met en œuvre le mandat de prestations cantonal orienté sur les PME existantes et leur coaching; à cet effet, elle analyse le potentiel d'innovation, les problèmes et les besoins des PMU. De plus, elle examine la possibilité de développer de nouveaux formats de promotion et solutions de soutien.

### Périmètre des activités

- Selon l'article 4, alinéa 2, lettre *b* de la loi fédérale sur la politique régionale, des aides financières ne sont octroyées que si «les effets des initiatives, programmes et projets soutenus bénéficient en majeure partie à des régions qui présentent essentiellement les problèmes et les possibilités de développement spécifiques aux régions de montagne et au milieu rural en général».
- Il convient de tenir compte du périmètre d'action de la NPR lors de la mise en œuvre des activités développées dans le cadre du SIR. Au niveau du programme, la part des entreprises soutenues dans l'espace rural doit se monter à 50 pour cent au moins.

### Infrastructures de recherche et développement pour les entreprises

- D'ici à 2020, le *Switzerland Innovation Park Biel/Bienne* va prendre possession de ses nouveaux locaux à proximité immédiate du nouveau campus de la HES. Il fera la part belle aux activités de recherche sur les thèmes suivants: *Swiss Smart Factory, Swiss Advanced Manufacturing, Swiss Medtech et Swiss Battery Technology*.
- sitem-insel inaugurera ses nouveaux locaux sur le site de l'Hôpital de l'Île en 2019. La SA focalisera ses activités sur les thèmes suivants: *School, Enabling Facilities et Promotion Services*.
- Désireuse d'étendre ses capacités de recherche dans la fabrication additive, l'Empa Thoune planifie également la réalisation d'un nouveau site.

Ces trois centres de prestations et de recherche commercialisent toujours davantage leurs offres auprès d'entreprises établies depuis longtemps ou fraîchement arrivées dans le canton de Berne, et développent leurs réseaux de partenaires de manière ciblée.

### Développement de l'écosystème régional de l'innovation

- Pour la période 2020 à 2023, la possibilité de soutenir de nouveaux centres et prestations est examinée dans le but de renforcer l'écosystème bernois de l'innovation et l'engagement du secteur privé.

## 5. Objectifs du programme

Les contenus de la promotion et les priorités thématiques définis dans le programme de mise en œuvre 2016-2019 restent valables. Les adaptations effectuées portent sur des détails et découlent des expériences réalisées jusqu'à présent ainsi que de l'intégration, demandée par le SECO, du thème prioritaire de la «transition numérique». Les projets axés sur la transition numérique revêtent une importance majeure en vue de l'atteinte des objectifs, et ce pour l'ensemble des contenus de la promotion et des priorités thématiques.

## **5.1 Contenus de la promotion**

Le programme de mise en œuvre reste axé sur la réalisation, dans le cadre de projets, des six activités et processus ci-dessous (sur le modèle des contenus de la promotion selon la définition du SECO):

1. Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises
2. Encourager le transfert de savoir et de technologies
3. Encourager la formation de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux
4. Développer le réseautage et les coopérations interentreprises
5. Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes
6. Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée

Pour pouvoir prétendre à un soutien, un projet doit avoir au moins l'un de ces contenus comme activité prioritaire.

### **Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises**

Les innovations fournissent des avantages considérables aux acteurs économiques régionaux vis-à-vis de leurs concurrents. Ces avantages concurrentiels sont obtenus grâce à l'élaboration de produits et de processus innovants. L'innovation portant sur les produits et les processus doit être encouragée et stimulée dans les PME au moyen d'offres interentreprises ciblées.

Parmi les activités méritant d'être soutenues figurent les analyses de situation et du potentiel, le conseil en innovation, la recherche et le développement précompétitifs, la mise en réseau de personnes et d'entreprises innovantes, la mise en place et le développement de plateformes et de coopérations technologiques, les travaux des centres d'innovation, les activités de médiation dans le domaine du financement, l'organisation de manifestations de lancement, etc. La promotion de l'innovation faisant partie intégrante de la politique économique cantonale et nécessitant un minimum d'acteurs, les projets régionaux relevant du domaine de la promotion de l'innovation doivent être menés de concert avec le SIR Mittelland.

Sont en principe exclues les mesures en faveur d'entreprises individuelles encourageant des innovations sur le point d'être commercialisées, qui s'inscrivent dans la concurrence directe et qui ne permettent pas aux autres acteurs du marché d'exploiter les résultats du projet. Les offres doivent être accessibles à un large public.

### **Encourager le transfert de savoir et de technologie**

Les innovations peuvent être réalisées plus rapidement et souvent plus facilement si elles sont fondées sur les connaissances découlant de la recherche fondamentale ou appliquée menée dans les institutions de recherche et de formation (hautes écoles, instituts de recherche). Le transfert de savoir et de technologie (TST) doit permettre d'introduire dans la pratique, sous forme de programmes, procédures, produits et systèmes, les connaissances existantes et nouvellement acquises.

Les projets NPR doivent contribuer à transmettre les connaissances des hautes écoles aux PME, surtout dans l'espace rural. Les institutions de TST et les organisations économiques jouent un rôle déterminant en la matière. L'harmonisation des offres au niveau cantonal et intercantonal étant d'une importance capitale, la coordination des projets NPR axés sur le TST doit être assurée par le canton en collaboration avec le SIR Mittelland. Des compétences élevées étant exigées, il n'y a pas lieu de mettre en place des structures TST régionales supplémentaires.

## **Encourager la formation de la main-d'œuvre et des acteurs régionaux**

Compte tenu de l'exode que connaissent certaines régions et de l'évolution démographique, la présence de personnel qualifié et la garantie d'une offre de qualité constituent un défi de taille dans tous les domaines de l'économie régionale. Le tourisme, l'industrie et l'artisanat doivent disposer de suffisamment de personnel qualifié et d'acteurs régionaux pour permettre une évolution positive de l'économie et fournir des prestations de qualité.

Parmi les projets aptes à remédier à une offre insuffisante figurent par exemple les mesures de recrutement et de sensibilisation dans le domaine de la formation et du perfectionnement, les mesures de développement organisationnel, les concepts de base et les analyses de planification des mesures, les évaluations des besoins, les plateformes de formation, les mesures d'acquisition de qualifications et de recrutement, les programmes de formation interentreprises et interdisciplinaires, la gestion de la qualité dans le tourisme, etc.

Les projets seront étroitement coordonnés avec les mesures de l'assurance-chômage et les mesures cantonales de formation professionnelle, les programmes d'acquisition de qualifications et les initiatives des cadres des milieux économiques.

Sont exclues les mesures de (ré-)insertion sur le marché du travail ou d'acquisition de qualifications de base.

## **Développer le réseautage et les coopérations interentreprises**

Les entreprises et les organisations trop petites ne sont souvent pas en mesure d'écouler suffisamment leurs produits et leurs services sur des marchés en dehors de la région. La collaboration interentreprises et l'exploitation de ressources communes engendrent la masse critique nécessaire, une meilleure efficacité et des innovations, ce qui se traduit par des retombées positives sur la compétitivité, le marché du travail et l'image d'une région.

On peut par exemple envisager des projets de développement d'organisations économiques existantes, de coopérations touristiques et de coopérations régionales à large échelle entre entreprises et organisations dans divers domaines (acquisition, production, personnel, commercialisation), de coopérations intersectorielles, ainsi que des examens préliminaires, des analyses des besoins, la mise en place de plateformes de coopération, etc.

Sont exclues les coopérations d'ampleur limitée et n'impliquant qu'un petit nombre d'acteurs

## **Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes**

Afin d'augmenter la création de valeur régionale, il est possible de développer de nouvelles offres ou d'intégrer des prestations qui étaient jusqu'à présent achetées à l'extérieur de la région. La diversification verticale tente d'intégrer à l'activité propre des parts de valeur ajoutée en amont ou en aval de la chaîne de création de valeur (p. ex. approvisionnement ou services). La diversification horizontale vise quant à elle à créer des produits dérivés, qui peuvent être proposés en même temps que les produits et les services traditionnels (p. ex. location de skis et carte journalière combinées).

L'amélioration de l'accessibilité et les nouvelles technologies de l'information donnent plus de possibilités aux entreprises pour combler les lacunes dans les chaînes de valeur ajoutée.

Les projets envisageables englobent des offres novatrices ou des coopérations entre acteurs économiques, des analyses de faisabilité ou analyses des besoins effectuées en amont ainsi que des travaux de conception.

Les activités en concurrence directe avec d'autres acteurs de la région sur le marché ne sont pas soutenues.

### **Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée**

Les infrastructures sont des facteurs déterminants pour la compétitivité et les processus de création de valeur des régions. L'accent est mis sur la réalisation et la modernisation d'infrastructures pouvant conduire à une forte création de valeur au niveau régional et à des activités économiques principalement tournées vers l'exportation.

Les infrastructures touristiques et celles répondant aux besoins de l'économie sont donc au premier plan. A titre d'exemples, on citera les investissements dans l'installation d'équipements pour les zones industrielles et artisanales, les parcs industriels et artisanaux, les installations sportives, de transport touristique, de tourisme et de loisirs, les institutions de recherche et les infrastructures importantes pour la production d'énergie provenant de ressources régionales renouvelables (à vocation d'exportation), etc. L'aménagement de nouvelles infrastructures doit souvent respecter un cadre légal étroit.

Outre l'octroi de prêts destinés aux projets d'infrastructures, les analyses des besoins et les études de marché en amont, les nouveaux programmes, les évaluations de sites et les concepts de financement en relation avec des infrastructures peuvent également être soutenus.

Les infrastructures à usage essentiellement local et les installations destinées à l'approvisionnement de base ne sont pas soutenues.

## **5.2 Priorités thématiques**

Outre les contenus de la promotion, le SECO fixe deux priorités thématiques: les « **Systèmes de création de valeur dans le tourisme** » (ci-après «Tourisme») et les «**Systèmes de création de valeur dans l'industrie**» (ci-après «SIR/Industrie»). Ces priorités correspondent aux domaines ou branches, c'est-à-dire aux chaînes de création de valeur, qui doivent être soutenus en priorité. Elles remplacent les anciens «axes d'intervention stratégiques».

La priorité thématique «**Tourisme**» correspond à l'axe d'intervention stratégique du même nom de l'ancien programme de mise en œuvre du canton de Berne.

La priorité thématique «**SIR/Industrie**» comprend la promotion de l'innovation coordonnée à grande échelle (agence de promotion de l'innovation, offres de coaching) et le transfert de savoir et de technologie (TST) auprès des PME. Elle doit également englober d'autres activités interentreprises et précompétitives des PME telles que les coopérations entre les entreprises, les projets destinés à pallier la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, la gestion de la santé au niveau interentreprises, etc.

Une **troisième priorité thématique** permet de fixer des priorités découlant des programmes de promotion régionaux. Selon les régions, il peut s'agir de projets innovants relevant de divers domaines créateurs de valeur ajoutée (loisirs, culture, affaires sociales, agriculture, sylviculture, santé, etc.). Pour la période 2020-2023, cette priorité thématique s'intitulera donc «**Offres régionales novatrices**». Elle servira par ailleurs de base au **programme pour les régions de montagne (PRM) prévu par le SECO**. Le programme vise à fournir des impulsions spécifiques dans les régions de montagne (au sens strict) afin de mieux soutenir le développement des régions les plus touchées par les changements structurels.

## **5.3 Modèles d'efficacité**

### **5.3.1 Stratégie Tourisme**

Pour la stratégie de base dans le domaine du tourisme, nous renvoyons au paragraphe 4.4

D'après le modèle d'efficacité (cf. annexe), le principal objectif pour le tourisme est de renforcer les destinations, principal maillon dans le cadre du changement structurel, et de les rendre plus compétitives.

Les projets de développement et les investissements requis pour ce faire doivent permettre de préserver des postes de travail et de créer de la valeur ajoutée.

Le modèle d'efficacité vise essentiellement à poursuivre le développement d'offres touristiques innovantes, créatrices de valeur et axées sur la qualité. Il convient donc de mettre en place les infrastructures correspondantes et de proposer des offres réservables et des activités attractives.

Au vu de leur importance pour la création de valeur et l'emploi, les remontées mécaniques, la culture et les loisirs doivent se voir affecter une part considérable des moyens à disposition. Une grande partie des projets doivent intégrer la transition numérique dans leurs enjeux et la mettre en œuvre en tant que thème transversal.

Outre la qualité des offres concrètes, la qualité des services proposés joue un rôle de poids pour les hôtes. Pour nombre d'entre eux, il s'agit même du facteur déterminant dans le choix d'une offre ou dans la décision de retourner dans la même destination. Les projets en la matière comprennent des mesures d'amélioration de la culture du service et de la gestion ainsi que des activités portant sur les structures et les processus en entreprise. Des mesures d'acquisition de qualifications sont nécessaires dans ce domaine.

Enfin, le modèle d'efficacité mise également sur le rôle central des destinations en tant que responsables du marketing et de la conception des offres. Pour assurer un marketing efficace, les destinations ont besoin de ressources suffisantes, de structures et processus professionnels et d'un positionnement clair. Le canton définit les exigences correspondantes dans des conventions de prestations. Ils convient par conséquent de s'assurer que les six destinations du canton de Berne respectent ces conventions conclues avec le canton et avec l'organisation faîtière BE! Tourisme SA.

### **5.3.2 Stratégie Système d'innovation régional Mittelland / Industrie**

#### **5.3.2.1 Base stratégique**

La stratégie de promotion de l'innovation 2025 du canton de Berne (cf. paragraphe 4.5) propose une vision à long terme et définit les objectifs stratégiques qui en découlent. Les lignes directrices stratégiques et culturelles indiquent les principes et les règles selon lesquels le canton de Berne met en œuvre sa promotion de l'innovation à long terme. Le système d'innovation régional (SIR) Mittelland représente l'espace fonctionnel au sein duquel différents acteurs fournissent leur contribution pour plus d'innovations.

#### **5.3.2.2 Fonctionnement du SIR Mittelland**

Le SIR Mittelland contribue à exploiter le potentiel d'innovation dans le canton de Berne ainsi qu'à améliorer la coopération, et par conséquent à augmenter la création de valeur et la compétitivité. Il vise à mieux coordonner les offres de promotion de l'innovation disponibles au sein du SIR Mittelland dans l'intérêt des PME, et à accélérer les processus d'innovation. Il se base sur la stratégie de promotion de l'innovation 2025 du canton de Berne (cf. paragraphe 4.5).

## Répartition des rôles entre les acteurs

Le Système d'innovation régional Mittelland englobe un **paysage de l'innovation très diversifié** et regroupant de nombreux acteurs, parmi lesquels figurent des entreprises, des universités, des institutions de recherche, des acteurs politiques et sociaux ainsi que des organismes de promotion de l'innovation (organes de TST). Chaque acteur se voit **attribuer des fonctions spécifiques** sur lesquelles il doit concentrer en priorité ses activités. Chacun contribue, seul ou en collaboration avec d'autres, **à l'acquisition, à la diffusion et à l'application des connaissances**. Ces dernières sont obtenues de sources très diverses au fil des processus d'innovation et se traduisent par une **répartition considérable des tâches entre les acteurs**. Le transfert de savoir implicite requiert des **interactions personnelles** entre les individus et est nettement plus complexe que la transmission d'informations concrètes.

En raison de la répartition des travaux nécessitée par les processus d'innovation, le SIR Mittelland a besoin, pour pouvoir fonctionner, que les acteurs interagissent et créent des réseaux. Ainsi, outre le nombre et la diversité des types de coopération mis en place entre les acteurs, la **qualité de l'interaction**, c'est-à-dire l'intensité de la collaboration et de l'échange d'informations, joue également un rôle important.

## Système d'innovation régional Mittelland

Terrains / bâtiments pour entreprises	ACTEURS POLITIQUES ET SOCIAUX Etat : pouvoirs publics, partis, organisations culturelles Promotion économique, administration, acteurs politiques chargés de la législation, des autorisations, de la politique fiscale, de la politique de la formation et des brevets		Main-d'œuvre qualifiée
<p><b>ECONOMIE</b> Grandes entreprises, PME et <i>start-up</i> en tant que fabricants, sous-traitants, prestataires, acheteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseaux verticaux</b> avec clients, sous-traitants, acheteurs</li> <li>• <b>Réseaux horizontaux</b> avec partenaires et concurrents p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• energie-cluster.ch</li> <li>• Digital Impact Network</li> <li>• Cluster précision</li> <li>• Swiss Medtech</li> <li>• Consulting Cluster</li> </ul> </li> <li>• <b>Fédérations économiques et professionnelles</b> (UCI du canton de Berne, PME bernoises, etc.)</li> <li>• <b>Instituts financiers</b> (banques, sociétés de capital-risque, fonds, fondations, etc.)</li> </ul>	<p><b>TRANSFERT DE SAVOIR ET DE TECHNOLOGIES</b> interentreprises ou entre entreprises et hautes écoles p.ex.</p> <p><b>be-advanced</b></p> <p><b>Switzerland Innovation Park Biel/Bienne</b></p> <p><b>EMPA Thoune</b></p> <p><b>sitem-insel</b></p> <p><b>Innosuisse</b></p> <p><b>SECO, OFEV, OFEN</b></p> <p><b>Unitectra, TST BFH</b></p> <p><b>Plateformes de communication TST</b> Salons, manifestations, médias, etc.</p>	<p><b>FORMATION ET SCIENCES</b> Ecoles primaires et professionnelles, écoles supérieures, hautes écoles, instituts de recherche p. ex.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université de Berne</li> <li>• Haute Ecole Arc St-Mier</li> <li>• Haute école spécialisée bernoise</li> <li>• Haute école pédagogique de Berne</li> <li>• FNS</li> <li>• Instituts de recherche EPFZ</li> <li>• Instituts de recherche EPFL</li> <li>• CSEM</li> <li>• Projets européens / Euresearch</li> </ul> <p>Programmes cantonaux et nationaux de sensibilisation aux STIM</p>	

Illustration: Source: Promotion économique du canton de Berne 2019

Abb.:

## Mission des entreprises

Les entreprises du SIR Mittelland **exploitent leur savoir pour développer des produits et des prestations recherchés sur le marché**. Il faut pour cela que la région dispose d'entreprises performantes et capables d'innover.

## Missions des institutions publiques de formation et de recherche

- **Générer de nouvelles connaissances**, seules ou avec d'autres institutions de recherche ou entreprises;
- **Absorber les connaissances** générées en dehors de la région;
- Mettre à disposition les connaissances acquises par la région;
- **Mettre en pratique ses propres connaissances** dans le secteur privé par le biais d'étudiant-e-s, de chercheurs et chercheuses, de *spin-off*, de coopérations avec des entreprises privées, de brevets et de licences.

## Missions des organes de transfert de savoir et de technologie

**Fourniture de prestations soutenant l'innovation** destinées aux acteurs innovants de la région. Ce groupe hétérogène englobe par exemple les organisations de promotion de l'innovation et les organisations basées sur des réseaux, les conseils juridiques et les conseils en gestion, les services financiers, les prestations d'ingénierie et les prestataires R&D. «be-advanced», l'agence centrale pour la promotion de l'innovation du SIR Mittelland, est également rattachée à ce groupe.

## Missions de la main-d'œuvre et des créateurs d'entreprises

Autre élément primordial du SIR Mittelland, l'**offre de main-d'œuvre**, porteuse de savoir, constitue un facteur essentiel pour le travail d'innovation au niveau régional. Par ailleurs, l'**esprit entrepreneurial (créations d'entreprise)** de la main-d'œuvre régionale occupe lui aussi une place importante puisque les créations d'entreprises jouent un rôle central dans la commercialisation d'idées novatrices.

## Conditions cadres

En outre, les **conditions cadres à l'échelle régionale et nationale** telles que les ressources disponibles, la situation géographique, la politique d'implantation du canton de Berne, de la Confédération et d'autres organisations, ainsi que le cadre juridique et institutionnel pertinent pour le travail d'innovation exercent également une influence déterminante sur le travail d'innovation à l'échelle régionale.

## be-advanced, interlocuteur privilégié des entreprises

Dans le cadre du SIR Mittelland, l'agence de promotion de l'innovation mène, sur mandat du canton de Berne, des activités jouant un rôle central pour les entreprises régionales. Elle dispose d'un large réseau de partenaires avec lesquels elle coopère au sein du SIR Mittelland et dont elle connaît les prestations et les compétences. Grâce à ce savoir-faire, elle met les entreprises en relation avec les partenaires dont elles ont besoin et leur fournit les connaissances nécessaires pour mener à bien leurs projets d'innovation. Elle fait office de pilote au sein du système d'innovation.

L'une de ses tâches principales consiste à s'assurer que les entreprises bénéficient de prestations de coaching adaptées à leurs besoins pour leurs projets d'innovation, soit en proposant elle-même des offres de coaching, soit en recourant aux prestations offertes par des tiers (platin p. ex.). Les prestations de coaching demandées par les entreprises portent davantage sur des domaines tels que la stratégie, l'organisation, la coopération et le financement que sur les disciplines purement techniques. Par ailleurs, be-advanced entretient des contacts réguliers avec les instituts de formation et de recherche implantés dans la région, ce qui lui permet de transmettre aux PME et aux *start-up* les connaissances dont elles ont besoin.

Elle organise en outre avec ses partenaires diverses activités interentreprises telles que des manifestations, des ateliers et des séances d'apprentissage entre pairs afin de permettre aux entreprises d'échanger leur savoir et de mieux se connaître.

### Gouvernance be-advanced

Le conseil d'administration de be-advanced exerce la conduite stratégique de la société ainsi que la surveillance et le contrôle de direction. Le conseil d'administration siège en général quatre fois par an. Lors de ces séances, le directeur informe le CA de l'activité opérationnelle et lui présente les décisions devant faire l'objet d'un vote.

La collaboration entre la Promotion économique et be-advanced est définie dans le cadre d'un contrat de quatre ans. Celui-ci fixe les conditions cadres et les objectifs pour la promotion de l'innovation du canton de Berne et la gestion de be-advanced pendant la période NPR en cours. Des objectifs annuels spécifiques ainsi que les modalités financières concrètes sont convenus chaque année entre la Promotion économique et be-advanced. Les statuts et les règlements d'organisation et d'indemnités de be-advanced font partie intégrante de ces contrats.

be-advanced SA établit deux fois par an (30 juin / 31 décembre) un rapport fournissant des informations sur les objectifs atteints et sur la réalisation des activités stratégiques. be-advanced communique aussi des informations sur la qualité des prestations de conseil et la satisfaction des utilisateurs finaux. Les résultats sont expliqués et discutés dans le cadre d'entretiens réalisés en milieu d'année et fin d'année entre be-advanced SA et la Promotion économique. Si nécessaire, des mesures de correction sont convenues entre les parties.

### 5.3.2.3 Stratégie 2020-2023 du SIR Mittelland

Le canton de Berne a effectué un audit du SIR Mittelland sur mandat du SECO. Les résultats de l'audit sont consignés dans le rapport d'audit détaillé du SIR Mittelland du 21 février 2019. L'objectif de l'audit était d'établir une base pour un développement continu du SIR Mittelland, en identifiant les points faibles, en examinant les possibilités d'amélioration et en proposant des mesures correctives.

#### Résultats de l'audit 2016 – 2018

- **Concept SIR:** La constitution du SIR Mittelland a globalement fait ses preuves. Il existe suffisamment d'acteurs importants dans le domaine de l'innovation pour donner vie à un concept SIR conforme aux besoins exprimés. Le flux de connaissances a été renforcé dans le SIR Mittelland (tâche principale du SIR) et les acteurs collaborent étroitement. La création d'un acteur central pour le SIR (be-advanced AG) s'est avérée être un atout conceptionnel du SIR Mittelland.
- **Offre de coaching:** La concentration sur les jeunes entreprises et les petites entreprises (créateurs d'entreprise, PME et *start-up*) a fait ses preuves. Le sondage réalisé auprès des clients et clientes de be-advanced montre qu'il existe un besoin important en termes de coaching. Les offres de coaching présentent une qualité élevée et ont été réalisées de manière professionnelle. Seule la prestation destinée aux créateurs d'entreprise doit être examinée afin de voir s'il est possible d'adapter les procédures en vue de mieux répondre aux besoins des clients.
- **Collaboration avec platinn:** La collaboration de coaching commencée en 2017 avec platinn, Fribourg, fonctionne très bien au niveau opérationnel. be-advanced a pu s'établir en tant qu'antenne cantonale de platinn. La plateforme platinn s'est montrée prête à adapter ses prestations à la demande croissante du SIR Mittelland. En 2018, les objectifs de coaching du RIS Mittelland ont été dépassés.
- **Activités interentreprises / transition numérique:** L'essor croissant du numérique pose de nouveaux défis aux PME. Dans le contexte de l'industrie 4.0 notamment, de nouveaux formats sont nécessaires pour les activités interentreprises afin de sensibiliser les entreprises au numérique, de les conseiller

dans ce domaine et de permettre la création de nouvelles formes de chaînes et de réseaux de création de valeur entre les entreprises RIS.

- **Réseau de partenaires:** Il faut encore améliorer l'accès aux partenaires en termes de financement, que ce soit à l'Université de Berne ou à la Haute école spécialisée bernoise, dans le domaine des brevets ou dans celui du numérique. be-advanced va mettre en place une collaboration plus étroite avec les partenaires correspondants et développer avec eux des offres pour les PME. Il convient d'envisager la possibilité de collaborer avec de grandes entreprises régionales.
- **Rapports :** Il convient d'établir des rapports et de documenter les activités de be-advanced de manière cohérente (p. ex. résultats d'enquêtes clients, nombre de participants aux activités interentreprises, coûts indirects, saisie du temps de travail des collaborateurs).
- **Gestion clientèle :** Le système actuel de gestion de la clientèle doit être développé.

### **Collaboration avec d'autres SIR**

La collaboration commencée en 2017 entre le SIR Mittelland et le SIR Romandie sera poursuivie de 2020 à 2023. Le SIR Romandie fournira des prestations de coaching dans le cadre du programme platinn pour les *start-up* et les PME des régions du Jura bernois et de Bienne-Seeland.

Le canton de Berne a mené de premiers entretiens d'ordre opérationnel avec les cantons d'Argovie et de Soleure à propos d'une éventuelle collaboration au sein du SIR Mittelland, qui doit être examinée sur mandat des directeurs de l'économie publique de ces cantons. Les entretiens avec ces cantons seront poursuivis au cours de l'année 2020.

### **Objectifs du SIR Mittelland 2020 - 2023**

Pendant la période 2020 – 2023, l'accent sera mis sur le développement qualitatif et quantitatif des prestations introduites en 2016 pour les PME et les *start-up*, sur la collaboration entre les acteurs au sein du SIR Mittelland ainsi que sur les activités interentreprises.

Le modèle de gestion des grands comptes (*Key Account Management*) développé au sein de la « Swiss RIS Community » sera introduit par be-advanced dans le SIR Mittelland. L'étroite collaboration mise en place avec d'autres SIR de la Suisse sera poursuivie en 2020.

La stratégie SIR Mittelland 2020 – 2023 comprend les **priorités** suivantes

Die Strategie RIS Mittelland 2020 – 2023 besteht aus folgenden **Schwerpunkten:**

#### **Pilotage et développement du SIR Mittelland**

- Les acteurs de l'écosystème régional de l'innovation Mittelland développent leur collaboration. Des partenariats sont notamment mis en place dans les domaines du financement, des brevets, de la transition numérique et des hautes écoles. Les rencontres régulières entre les acteurs sont poursuivies.
- Une éventuelle collaboration avec les cantons voisins d'Argovie et de Soleure au sein du SIR Mittelland est examinée au niveau opérationnel et des bases décisionnelles sont élaborées.
- be-advanced introduit son propre système de coaching des PME pour la partie germanophone du SIR Mittelland. A cet effet, elle examine la possibilité de collaborer avec d'autres cantons disposant d'une offre similaire. La collaboration avec platinn, Fribourg, dans le cadre du coaching des PME est poursuivie dans le Jura bernois et la région de Bienne-Seeland.
- be-advanced améliore son système de feed-back clients et effectue régulièrement des sondages auprès des entreprises sur la qualité et l'utilité des prestations fournies. Un système de reporting interne est introduit, permettant notamment la saisie du temps de travail des collaborateurs.

### **Point d'entrée (consultations préliminaires pour les PME et les *start-up*)**

- Des mesures ciblées sont mises en œuvre auprès des PME et des *start-up* du canton de Berne afin de mieux faire connaître les prestations de be-advanced.
- Les consultations préliminaires destinées aux PME sont développées et les ressources humaines nécessaires pour ce faire sont mises à disposition par be-advanced.
- Le nombre de consultations préliminaires destinées aux *start-up* restera quant à lui identique à celui de 2018/2019.
- La fonction de gestionnaire grands comptes au sein du SIR Mittelland sera développée via la mise en œuvre des recommandations élaborées au sein de la Swiss RIS Community.

### **Coaching des PME et des *start-up***

- Les prestations de coaching des PME sont développées et les ressources en personnel nécessaires pour ce faire sont mises à disposition par be-advanced. L'accent est mis notamment sur les PME bernoises du secteur de l'industrie.
- Le nombre de prestations de coaching destinées aux *start-up* restera quant à lui identique à celui de 2018/2019. Le processus mis en œuvre pour les *start-up* du domaine de la haute technologie ayant fait ses preuves, il sera poursuivi. La procédure de conseil aux créateurs d'entreprise sera améliorée afin de mieux répondre aux besoins de ce groupe-cible.

### **Activités interentreprises**

- Les activités interentreprises sont poursuivies. Les thèmes abordés sont définis en fonction des besoins des entreprises et des sites. L'accent est mis sur le thème de l'industrie 4.0 / transition numérique.
- La possibilité de collaborer avec des grandes entreprises régionales est examinée et les modalités envisageables de cette collaboration sont évaluées par be-advanced. Des formes de collaboration pertinentes sont mises en œuvre pour poursuivre le développement de l'écosystème régional de l'innovation. D'autres acteurs du SIR Mittelland sont également impliqués.

### **5.3.3 Stratégies des régions (offres régionales novatrices)**

De par sa taille, le canton de Berne requiert un management rigoureux au niveau régional. Avec leurs profils hétérogènes, les régions jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la NPR. Il est donc indispensable qu'elles soient largement impliquées sur le plan de l'organisation et du contenu par le biais de programmes de promotion régionaux.

Les régions s'engagent pour le développement régional, représentent les intérêts régionaux à plus large échelle et assurent une fonction centrale de trait d'union entre les communes, le canton, la Confédération et les groupes d'intérêt correspondants. Elles assument donc de nombreuses tâches et fonctions qu'il convient de régler dans une convention de prestations NPR.

Les conférences régionales sont responsables de la mise en œuvre de la NPR au niveau régional. Même si jusqu'à présent, la mise en place des conférences régionales n'a pas toujours été couronnée de succès, les programmes de promotion NPR ont été actualisés au sein du périmètre des conférences régionales, plusieurs régions ayant élaboré ensemble leur programme de promotion régional. Des programmes suprarégionaux ont notamment été établis et soumis pour les régions de Thoune-Oberland occidental et du Jura bernois.

Les régions ont établi leur programme de promotion sur la base des directives du canton de Berne. Pour chacune des priorités thématiques «Tourisme» et «Industrie» (sans SIR), elles devaient formuler des stratégies et des mesures complétant celles du canton et adaptées au niveau régional. Elles devaient par ailleurs définir au maximum trois autres priorités thématiques régionales choisies parmi les domaines du

sport, des loisirs, de la culture, de l'agriculture et de la sylviculture, des affaires sociales ainsi que de la santé. Elles avaient en outre pour consigne de se concerter avec les communes, les principaux acteurs économiques, les prestataires touristiques et les destinations.

Les six programmes régionaux présentent des approches méthodologiques, des degrés de précision et des priorités différents. En général, ils s'inscrivent toutefois dans la continuité des programmes précédents. Les projets NPR régionaux qui seront soutenus à l'avenir doivent être conformes à toutes les conditions cadres des programmes.

### **Programmes de promotion régionaux**

La *Conférence régionale de l'Oberland oriental* fait de l'attractivité de la région touristique une priorité, veut renforcer les compétences dans le domaine de la formation professionnelle dans l'artisanat, aspire à mettre en place un tourisme au bilan carbone neutre et entend exploiter au mieux les zones d'activité régionales existantes. Des principes de développement ont été définis pour toutes les priorités thématiques fixées. Au vu de l'ampleur de l'activité touristique dans la région, une importance accrue est toutefois donnée aux thèmes du tourisme, des loisirs, du sport et de la culture.

Le périmètre de la *Conférence régionale de Thoune-Oberland occidental* est marqué par la présence d'entreprises compétitives dans les domaines de l'économie, du tourisme et de l'agriculture. La forte diversification du tissu économique se reflète dans le large éventail des objectifs visés. Outre l'accent mis sur l'industrie (centres de compétences, formation, perfectionnement) dans l'agglomération de Thoune, la région mise également sur l'évolution vers un tourisme quatre saisons ainsi que sur la mise en place de partenariats visant à développer le tourisme, l'agriculture et l'artisanat. Les attentes portent notamment sur une meilleure interconnexion entre l'agglomération de Thoune et les régions touristiques rurales. Véritable atout pour le tourisme, le paysage doit être protégé grâce à des choix d'exploitation durables qui ménagent les ressources et recourent aux énergies renouvelables.

La *Conférence régionale de l'Emmental* et la *Région de la Haute-Argovie* ont défini ensemble, dans un programme de promotion commun, une stratégie de développement reposant sur les forces et les faiblesses de chacune des deux entités. L'interconnexion entre les deux régions et leurs acteurs doit permettre d'accroître le potentiel de développement et les synergies. Dans le cadre de la priorité thématique Tourisme, l'accent est mis sur les mesures visant à renforcer l'attractivité de l'offre de loisirs et d'excursions pour les touristes suisses. Le programme de promotion tient compte de la présence d'un grand nombre de PME florissantes et prévoit donc, dans le cadre de la priorité thématique Industrie, de créer des incitations favorisant la coopération et le transfert de savoir.

Créée récemment, la région *Jura bernois.Bienne* (Jb.B) englobe l'ensemble du Jura bernois. La stratégie régionale élaborée en 2016, qui repose sur le rôle prépondérant que joue l'industrie dans la région, doit être poursuivie. Elle sera complétée par une stratégie économique du Jura bernois. A cet effet, la Chambre d'économie publique du Jura bernois a défini divers axes d'intervention (industrie et technologie, infrastructures, services, formation, tourisme, culture, etc.) orientés sur la prédominance industrielle dans la région.

Le périmètre de la *Conférence régionale de Berne-Mittelland* génère à lui seul plus de la moitié de la valeur ajoutée du canton de Berne. Cependant, les communes centrales de l'agglomération de Berne, lesquelles disposent du plus grand potentiel économique, se trouvent en dehors du périmètre d'impact de la NPR. Cette situation représente à la fois une chance et une menace pour la NPR. Les zones NPR périphériques proches de l'agglomération font par conséquent du tourisme d'excursion un élément à soutenir en priorité. D'une manière générale, dans le cadre de la priorité « Aventure – nature – activité physique », il convient d'exploiter les synergies existantes grâce à l'interconnexion des offres entre l'agglomération et la périphérie. Une importance particulière est aussi donnée à la mise en réseau des entreprises des zones urbaines avec celles des zones rurales afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de promouvoir le transfert de savoir et de réaliser des mesures d'acquisition de qualifications. Au vu de la transition numérique en cours, il est d'autant plus nécessaire d'intervenir dans ce domaine.

La région *seeland.biel/bienne* conserve tels quels ses nombreux objectifs pour la nouvelle période. Parmi ceux relevant de la politique économique figurent notamment le renforcement du potentiel économique, le développement des transports et de l'urbanisation, les ressources naturelles et la mise en place d'une offre étendue et qualitativement élevée dans les domaines de la formation, de la culture et des loisirs. La stratégie de promotion vise tout particulièrement à exploiter les potentiels de création de valeur, notamment au niveau du tourisme, des ressources naturelles et de l'industrie. Il convient dans le même temps de protéger et d'entretenir le paysage, qui doit rester attractif, aussi bien pour les habitants de la région que pour les touristes.

Le tableau ci-dessous résume les priorités des programmes de promotion de chaque région (objectifs, stratégies, projets) du point de vue de la NPR. Il n'y a pas de modifications fondamentales par rapport à la période précédente.

**Illustration: Priorités thématiques régionales**

	Stratégie du tourisme (classification selon les stratégies-clés 1 à 8)								Offres régionales novatrices			Industrie (en complément au SIR)				
	1: améliorer les bases de la politique du tourisme	2: renforcer la collaboration dans la politique du tourisme	3: intensifier la coordination des politiques cantonales et de leurs	4: favoriser la compréhension du	5: augmenter l'attractivité de l'offre touristique	6: renforcer le capital humain dans le tourisme	7: renforcer la présence commune sur le marché	8: encourager une gestion efficace des organismes responsables des	Smart leisure - culture	Agriculture et sylviculture	Affaires sociales	Santé	Manque de personnel qualifié	Innovation	Coopération, transfert de savoir	Autres
<b>Oberland oriental</b>		■			■											
<b>Région Thoune-Oberland occidental</b>		■			■				■				■	■		
<b>Emmental-Haute-Argovie</b>		■			■				■					■		
<b>Berne-Mittelland</b>					■				■		■				■	
<b>Seeland Biel/Bienne</b>		■			■				■				■	■		
<b>Jura bernois</b>		■			■				■			■	■	■		

■ Importance élevée      ■ Importance moyenne      □ Importance secondaire

## Programme pour les régions de montagne Programmes de promotion régionaux et périmètres des conférences régionales du canton de Berne



En mars 2017, le Conseil national a adopté le postulat Brand 15.3228, qui demandait qu'un rapport sur les perspectives de développement de l'Arc alpin soit élaboré. Dans sa réponse au postulat, le Conseil fédéral place les instruments de la Nouvelle politique régionale (NPR) et ses priorités thématiques que sont le tourisme, la promotion de l'innovation et la transition numérique au cœur des enjeux.

C'est dans ce contexte que le SECO a lancé un programme spécifique pour les régions de montagne (PRM) pour la période 2020-2023. Il s'agit d'un programme pilote à durée limitée. Les expériences qui seront réalisées dans ce cadre serviront de base au développement de la NPR à partir de 2024. Il n'est pas prévu de poursuivre le PRM au-delà de 2023.

Le PRM est financé par les ressources du Programme d'impulsion en faveur du tourisme qui n'ont pas été utilisées. Ce programme a été mis en place par le Conseil fédéral pour la période 2016-2019 afin de faire face à la situation tendue que traverse le tourisme. Au total, des contributions à fonds perdu d'un montant de 20 millions de francs devraient être mises à disposition, dont 2,4 millions de francs pour le canton de Berne.

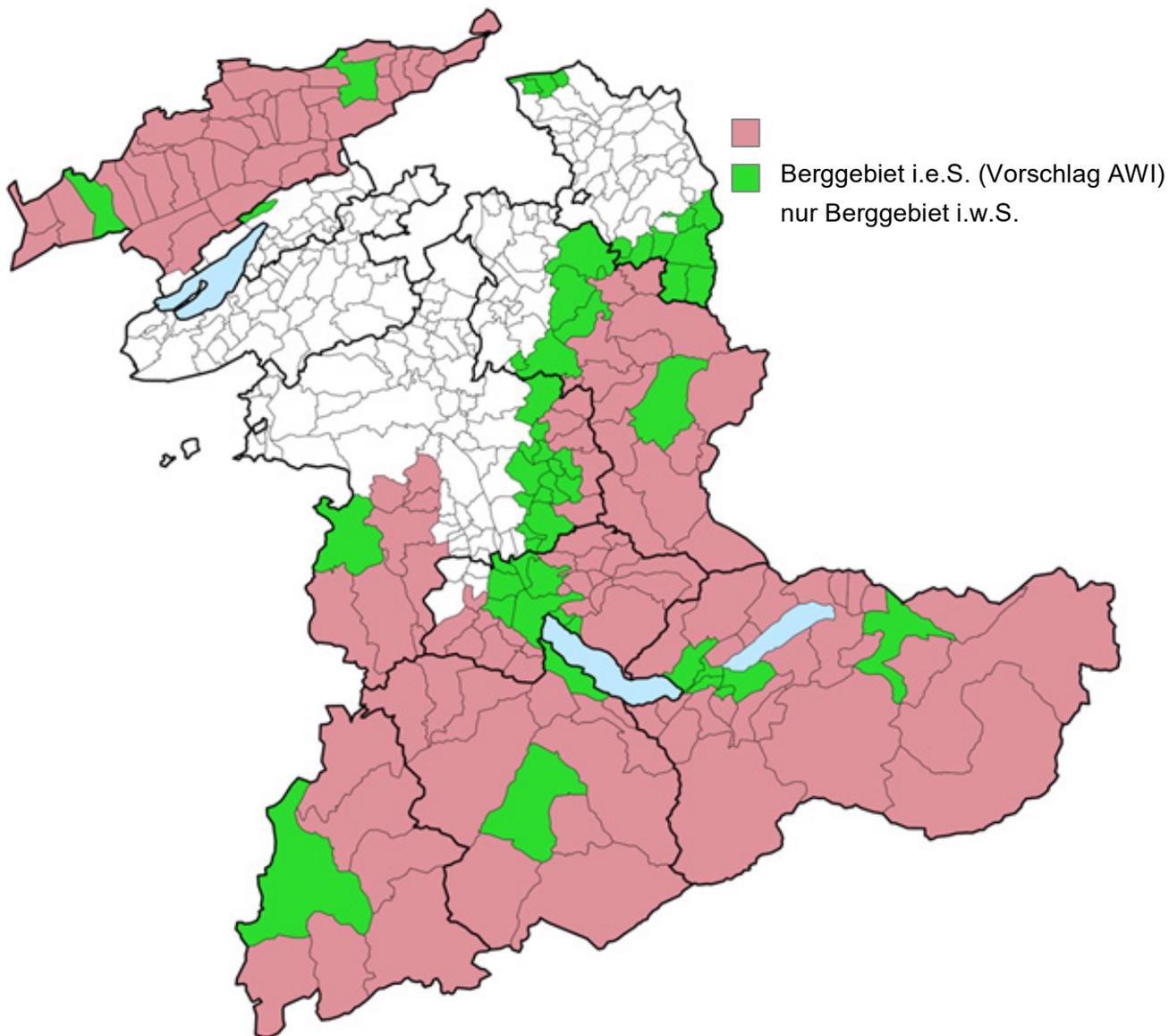
Le contenu et les exigences fixées pour le projet n'ont pas encore été définis et seront présentés ultérieurement sous forme d'annexe à la convention-programme. Le contenu devrait être légèrement moins axé sur la création de valeur et les exportations, mais les principales exigences posées aux projets NPR devraient rester identiques.

Le principal objectif consiste à stimuler le développement économique des régions de montagne. Un périmètre réduit, comprenant deux niveaux, a été défini pour le PRM 2020-2023. Le périmètre «Région de montagne au sens large» correspond à la définition des régions de montagne fournie par l'Office fédéral de la statistique. Carte: communes figurant en rouge et en vert dans l'annexe (consigne du SECO). Cette surface sert de base aux adaptations par le canton. Le périmètre doit englober au maximum 15 pour cent de la population et au maximum 45 pour cent de la superficie du canton. Au vu de ces consignes, les approches alternatives (par arrondissements administratifs, conférences régionales ou anciennes régions LIM) ne se sont pas avérées pertinentes.

A partir de la définition de la région de montagne au sens large, les agglomérations et centres régionaux allant jusqu'au niveau 4 du plan directeur du canton de Berne ont été enlevés du périmètre. D'autres régions ont été exclues sur la base de facteurs supplémentaires tels que l'accessibilité ainsi que l'évolution de l'emploi et de la population, en tenant compte de l'ancien périmètre LIM. Toute la Haute-Argovie a par exemple été exclue. Les données statistiques du SECO, qui s'appuient sur une période de trois ans seulement, ont donné des résultats peu plausibles dans certaines communes (dans les petites communes, la construction d'un lotissement, de même que l'agrandissement, l'implantation ou la fermeture d'une entreprise entraînent de fortes fluctuations en peu de temps), raison pour laquelle des corrections manuelles ont été effectuées (p. ex. exclusion de Spiez, intégration de communes de la région de la Schwarzwasser et du Haut-Emmental). Cette procédure a ainsi permis de délimiter le périmètre de la région de montagne au sens strict, tel que demandé par la Confédération.

Au total, le périmètre proposé englobe 15,2 pour cent de la population du canton, et respecte donc les consignes en la matière. Il représente 63 pour cent de la superficie du canton, ce qui était prévisible au vu de la superficie et de la topographie du canton.

**NRP-Berggebietsperimeter im engeren Sinn**



	Chiffres absolus	Chiffres relatifs
<b>Total canton de Berne</b>		
Population	1 047 857	100,0 %
Superficie (km <sup>2</sup> )	5 841	100,0 %
<b>Région de montagne au sens large selon le SECO</b>		
Population	369 406	35,3 %
Superficie (km <sup>2</sup> )	4 430	75,9 %
<b>Région de montagne au sens strict selon le SECO</b>		
Population	159 651	15,2 %
Superficie (km <sup>2</sup> )	3 677	63,0 %

### 5.3.4 Priorités dans l'affectation des ressources

Le tableau ci-dessous montre les priorités prévues pour l'affectation des ressources dans le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023. Elles ont été définies en fonction des priorités thématiques, des contenus de la promotion, des modèles d'efficacité ainsi que des esquisses de projets soumises par les régions. Les limites entre les priorités thématiques et les contenus de la promotion ne sont pas fixes. Certains projets peuvent aussi avoir plusieurs contenus et répondre à plusieurs priorités à la fois.

#### Illustration: Priorités dans l'affectation des ressources de la NPR / Thème transversal de la transition numérique

		Priorités thématiques / systèmes de création de valeur						
		1) Tourisme	2) Industrie	Offres régionales novatrices				
				3) Sport, loisirs culture	4) Agriculture et sylviculture	5) Affaires sociales	6) Santé	7) Autres
Contenus de la promotion	a) Encourager l'innovation dans les produits et les processus au niveau interentreprises							
	b) Encourager le transfert de savoir et de technologie							
	c) Encourager la formation des acteurs régionaux							
	d) Développer les coopérations interentreprises							
	e) Prolonger les chaînes de valeur ajoutée et combler les lacunes							
	f) Préserver et concrétiser les infrastructures et les offres génératrices de valeur ajoutée							

 affectation d'une part importante des ressources

 affectation d'une part moyenne des ressources

 affectation d'une part restreinte des ressources

S'agissant d'un thème transversal commun à toutes les priorités thématiques et à tous les contenus de la promotion, les projets contribuant à la transition numérique doivent se voir conférer un caractère prioritaire pour la période 2020-2023.

Les initiatives, les coopérations et les mesures interentreprises d'acquisition de qualifications ainsi que les nouvelles offres et infrastructures, etc. doivent s'appuyer sur l'opportunité que constitue la transition numérique, et ce dans l'intérêt des régions. Les potentiels régionaux correspondants doivent être davantage exploités.

## 6. Processus

### 6.1 Collaboration intercantonale

#### 6.1.1 Participation du canton de Berne sans rôle de direction

Le canton de Berne a clairement l'intention de réaliser des projets en étroite collaboration avec d'autres cantons. Sur la base de conventions-programmes séparées, il participe notamment aux programmes intercantonaux d'arcjurassien.ch et de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

Le canton de Berne a laissé entendre qu'il continuerait à soutenir nombre de nouveaux projets intercantonaux dirigés par d'autres cantons pendant la nouvelle période, pour autant que leur conformité avec les contenus de la promotion ainsi qu'avec les priorités thématiques soit garantie.

Dans le cadre de la priorité thématique Tourisme, cela concerne le développement des destinations (destination Jura-Trois Lacs) avec les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Fribourg, de Vaud et de Soleure (direction assurée par Neuchâtel ou Berne) ainsi que d'UNESCO-Destination Suisse avec les cantons de Berne, de Glaris, des Grisons, de Lucerne, de Neuchâtel, de St-Gall, du Tessin, de Vaud et du Valais (direction). Dans la région aventure d'Engelberg-Titlis, Melchsee-Frutt et Meiringen-Hasliberg, le canton de Berne coopère avec les cantons d'Obwald et de Nidwald.

Les moyens cantonaux de la NPR mis à disposition pour la priorité thématique Industrie sont notamment destinés au développement du transfert de savoir et de technologie (Arc jurassien des microtechniques) dans le cadre d'arcjurassien.ch. La participation du canton de Berne au programme de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale donnera vraisemblablement lieu à d'autres coopérations intercantionales ainsi qu'à d'autres prestations NPR du canton de Berne.

#### 6.1.2 Participation du canton de Berne avec rôle de direction

La Région capitale suisse a renforcé sa position de centre politique indépendant. Au niveau fédéral, elle est solidement ancrée dans le Projet de territoire Suisse, qui lui confère une position équivalente aux régions métropolitaines et lui attribue une fonction de passerelle entre la Romandie et la Suisse alémanique.

Elle a évolué vers un partenariat efficace entre les villes, les régions et les cantons associés. Ce partenariat doit être maintenu et renforcé durant la période 2020-2023, et ce également dans le cadre de projets NPR profitables à l'économie.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région capitale suisse concentre ses activités autour de sept thèmes clés: centre politique, pôle de santé, *smart capital region*, alimentation et nutrition, développement économique et territorial au-delà des frontières, transport et bilinguisme. Les projets NPR potentiels sont désormais financés via le contingent général de contributions de la Confédération et du canton; il n'est donc plus nécessaire d'effectuer de décompte séparé pour les projets intercantonaux. Les projets doivent correspondre aux contenus de la promotion et aux priorités thématiques du programme de mise en œuvre.

## 6.2 Collaboration au-delà des frontières

Les relations dans les domaines de l'économie, de la culture et des transports ne s'arrêtent pas aux frontières régionales ou cantonales. Le canton de Berne soutient donc des projets interrégionaux et intercantonaux, notamment dans l'Arc jurassien (programme intercantonal de mise en œuvre d'arcjurassien.ch) et dans le cadre de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale. Il est également prêt à s'engager dans des projets qui s'étendent au-delà des frontières nationales dans le cadre d'INTERREG, pour autant qu'ils satisfassent aux exigences de la NPR.

Le canton de Berne n'a pas de frontière commune avec l'UE. Il ne peut donc pas conclure directement de conventions de prestations INTERREG avec la Confédération, ni jouer un rôle de leader dans les projets INTERREG. Ces projets représentent en revanche un élément important pour le développement dans l'Arc jurassien franco-suisse pour lequel le canton continue de s'engager.

Le canton ne définit donc pas de contenus stratégiques pour la collaboration transfrontalière, mais intègre les projets adaptés dans les priorités thématiques du programme de mise en œuvre.

## 6.3 Implication des organisations et acteurs régionaux

Dans le canton de Berne, les conférences régionales sont chargées d'élaborer les stratégies régionales de développement et les programmes de promotion basés sur la NPR. Elles sont également responsables du management régional. Dans les régions sans conférence régionale, ce sont les régions d'aménagement qui assument cette tâche. Les régions ont été chargées de mettre à jour leurs programmes de promotion en se concertant avec les destinations touristiques. Les programmes de promotion régionaux ont été pris en compte dans le présent programme de mise en œuvre (cf. 5.3.3, Stratégies des régions).

Les projets NPR sont soumis par les régions et les conférences régionales qui effectuent une première évaluation et examinent les alternatives ou les possibilités de financement supplémentaires de la part du canton notamment. En tant qu'organe d'exécution, la Promotion économique procède à un examen détaillé des demandes et clarifie les éventuelles possibilités de financement avec les services cantonaux spécialisés (notamment loterie, culture, sport, énergie). Les financements cantonaux correspondants sont imputés à la prestation équivalente à celle de la Confédération que le canton doit fournir, ce qui exclut la possibilité de double subventionnement. La possibilité de regrouper ces procédures de demande distinctes a été envisagée à plusieurs reprises par le passé mais s'est avérée inadéquate en raison de l'hétérogénéité des bases légales et des critères que les projets doivent remplir pour pouvoir être soutenus.

Pour la future période de mise en œuvre, le canton et ces organisations partenaires concluent de nouvelles conventions de prestations définissant leurs tâches ainsi que les modalités de financement et de collaboration. Les périmètres des six conférences régionales servent de base pour l'élaboration des conventions de prestation et la définition des modalités d'indemnisation.

Les responsables du management régional sont tenus de s'acquitter des prestations suivantes au cours de la mise en œuvre de la NPR:

- élaboration et actualisation des programmes de promotion régionaux
- conseil aux communes sur les questions de politique régionale
- lancement de projets de développement de la région («faire avancer les projet »)
- conseil aux initiateurs de projets sur le développement de ces derniers lorsqu'ils peuvent être soutenus par les instruments de la politique régionale (phase préparatoire)
- examen des projets proposés au canton (compatibilité avec le programme de développement et les priorités, fiabilité des responsables, de la planification du projet, de son financement, etc.)
- controlling du programme de promotion régional, rédaction d'un rapport s'y référant à l'intention du canton

- participation au controlling des projets dont ils n'assument pas la gestion
- gestion d'un secrétariat (organisation de séances, rédaction de rapports, représentation à l'extérieur, communication et relations publiques)
- réalisation de projets (à l'aide des moyens budgétés pour les projets)

#### 6.4 Sélection de projets: processus et critères, évaluation de la durabilité

Les contenus de la promotion et les priorités thématiques servent de support pour le classement des projets (cf. liste de projets en annexe). Les projets doivent pouvoir être rattachés à au moins un contenu et une priorité thématique.

Les **règles de sélection positive** suivantes s'appliquent pour le choix des projets:

- Les projets créent directement ou indirectement de la valeur ajoutée.
- La création de valeur ajoutée doit reposer principalement sur des activités d'exportation régionales ou contribuant à la capacité à exporter.
- Le projet doit présenter des offres/produits, des structures ou des processus novateurs.
- Le soutien financier prévu se limite à une phase de projet définie dans le temps ; il ne s'agit en aucun cas d'une subvention d'exploitation.
- Les perspectives de financement durable pendant la phase d'exploitation sont réalistes.
- Le montant des prestations que l'organisme responsable prévoit de prendre lui-même en charge doit se monter à 20 pour cent au moins des coûts imputables ; il doit s'agir en partie de prestations pécuniaires.
- Les éventuelles répercussions négatives du projet sur la société et l'environnement doivent être limitées lors de la planification du projet.
- Les normes écologiques et sociales actuelles sont respectées lors de la réalisation du projet.
- Le projet doit surtout déployer ses effets au sein du périmètre NPR, lequel est inchangé.
- Les objectifs du projet, les prestations/résultats attendus et les effets escomptés (création de valeur et d'emplois) doivent pouvoir être justifiés au moment du dépôt de la demande.

Sont **exclus** les projets

- relatifs aux prestations de service universelles ou infrastructures de base,
- servant à la réalisation d'une tâche imposée par la Confédération ou le canton,
- contraires au droit ou aux planifications et stratégies nationales, cantonales et régionales contraignantes d'ordre supérieur,
- ayant trait au logement,
- uniquement destinés à la promotion d'un site ou au marketing,
- relevant de l'aide individuelle classique aux entreprises (les projets touchant au secteur privé ne sont admis que s'ils sont menés au niveau précompétitif ou interentreprises).

Une évaluation de la durabilité selon des méthodes et des critères reconnus est en outre exigée pour les projets NPR de grande envergure qui pourraient avoir un impact important sur l'environnement et la société.

## 6.5 Controlling / monitoring

La mise en œuvre du programme NPR fait l'objet d'un rapport de controlling annuel à l'intention du SECO (rapport annuel du service spécialisé cantonal NPR). Ce rapport est basé sur les étapes et indicateurs prévus dans les modèles d'efficacité en annexe, ainsi que sur les rapports relatifs aux projets rédigés par les régions. L'efficacité à long terme de la NPR est contrôlée périodiquement au niveau national par la Confédération (évaluation du programme pluriannuel de la Confédération).

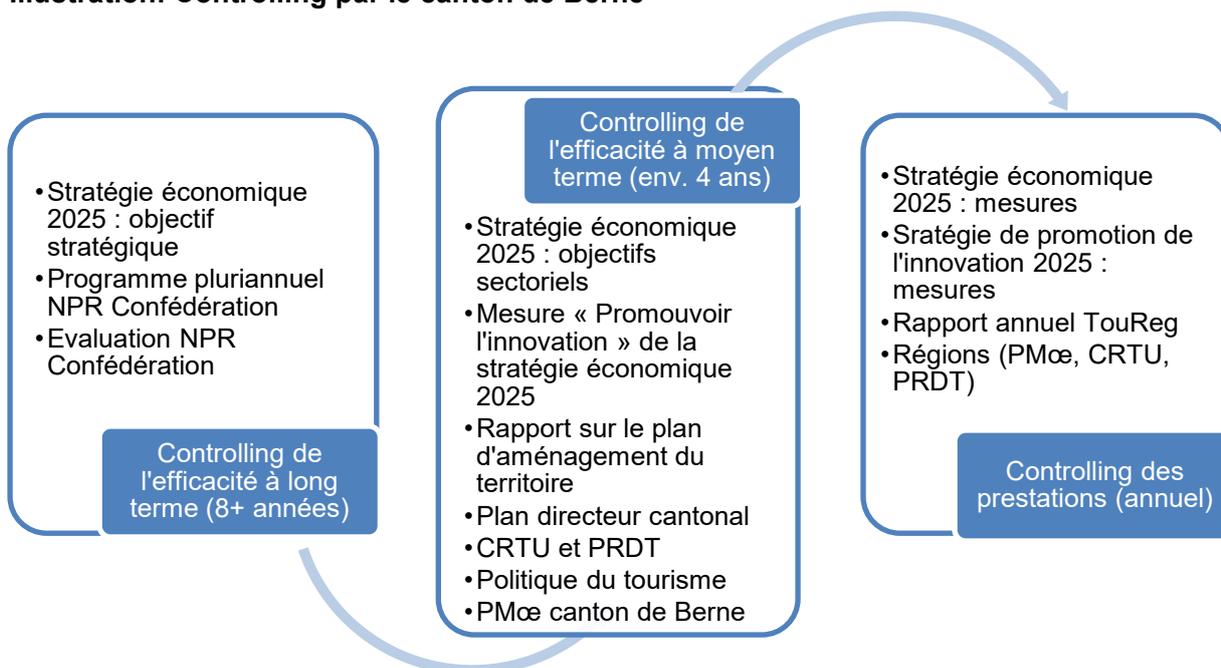
Parallèlement, divers concepts et stratégies du canton sont également soumis à un controlling régulier. Le canton de Berne rédige tous les deux ans un rapport de controlling sur le plan directeur cantonal et le Conseil-exécutif présente au Grand Conseil le rapport sur l'aménagement du territoire tous les quatre ans, pour information. Cette procédure garantit la concordance avec les planifications d'ordre supérieur et les stratégies du canton.

La stratégie économique 2025 fait l'objet d'un controlling une fois par législature<sup>6</sup>; l'avancée des travaux de mise en œuvre de chaque mesure est régulièrement contrôlée et documentée.

Les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) ont pour mission d'harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation au niveau régional, à moyen et à long terme. Les CRTU montrent où le développement de pôles d'habitation et d'activités doit être encouragé afin que les moyens limités disponibles pour les infrastructures de transport puissent être utilisés de manière ciblée. Les conférences régionales et les régions jouent un rôle central en la matière. Elles ont concrétisé leurs objectifs dans les programmes régionaux de développement touristique (PRDT) puis ont défini sur cette base les aspects spatiaux dans les plans directeurs régionaux (CRTU). Les PRDT et les CRTU constituent une base importante pour les programmes de promotion régionaux.

Le tourisme a une grande importance pour l'économie du canton de Berne. Celui-ci a évalué et remanié sa politique du tourisme en tenant compte du programme de mise en œuvre, ce qu'il répétera pour les périodes suivantes.

### Illustration: Controlling par le canton de Berne



Source: interne

<sup>6</sup> Stratégie économique 2025. Rapport de controlling 2012-2016. Rapport du Conseil-exécutif à l'attention de la Commission de gestion du Grand Conseil. Mars 2017.

## 7. Evaluation de la durabilité

### Bases

Comme lors des législatures précédentes, le Conseil-exécutif a choisi de faire du principe du développement durable la ligne directrice de la législature 2019-2022. Le développement durable a pour principal objectif de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de la population. Il vise aussi à renforcer la cohésion sociale au sein du canton, à conférer à ce dernier une plus grande marge de manœuvre et à accroître son autonomie économique et financière.

Le programme de mise en œuvre est évalué à l'aide de la boussole bernoise du développement durable, un instrument permettant d'estimer les effets d'un projet sur le développement durable. Cette boussole est conçue pour mettre en évidence les modifications (améliorations ou détériorations) apportées par un projet dans différents domaines du développement durable en comparaison du statu quo. L'évaluation s'appuie sur des indicateurs prédéfinis. Le résultat comprend:

- un profil des forces et des faiblesses donnant des indications sur le potentiel d'optimisation du projet et
- une conclusion du point de vue du développement durable.
- 

Les trois priorités thématiques du programme cantonal de mise en œuvre 2020-2023 – tourisme, industrie et offres régionales novatrices – ont fait l'objet d'une évaluation globale compte tenu des projets et esquisses de projets (annexe) des programmes de promotion régionaux et de la répartition prévue des moyens financiers.

### Environnement

Du point de vue de la dimension environnementale du développement durable, les projets relevant de la priorité thématique «Tourisme» présente clairement des faiblesses. Les grands projets d'infrastructures et les offres touristiques, surtout, risquent d'avoir des retombées négatives sur le régime des eaux, la consommation de matières premières et la qualité de l'air. A cet égard, les grands projets des entreprises de remontées mécaniques visant à améliorer l'offre touristique en été et en hiver ainsi que les installations d'enneigement jouent un rôle majeur. Les projets visant à mieux exploiter la ressource indigène qu'est le bois et à réduire la consommation d'énergie ont quant à eux des retombées positives. Dans son ensemble, l'impact du tourisme sur la dimension environnementale reste cependant négatif.

Les projets relevant de la priorité thématique « Industrie » exercent une influence légèrement positive sur l'environnement, et ce grâce aux projets de promotion des ressources renouvelables et aux projets énergétiques correspondants. Les mesures du SIR Mittelland (notamment la gestion des clusters du domaine de l'énergie) permettent également de conférer aux projets NPR de la priorité thématique «Industrie» un bilan environnemental légèrement positif.

Les projets correspondant à la priorité thématique «Offres régionales novatrices» sont quasiment neutres sur le plan environnemental, ce qui s'explique par leur diversité (loisirs, culture, sport, affaires sociales). Au vu de la consommation d'énergie que requièrent ces projets, le bilan de la priorité thématique «Offres régionales novatrices» est toutefois légèrement négatif.

### Economie

Pour toutes les priorités thématiques, des résultats neutres ou positifs ont été obtenus dans les domaines visés par la dimension économique du développement durable. Les principaux effets attendus sur l'emploi, les investissements et l'innovation devraient découler de la priorité «Industrie», suivie par le tourisme. Le programme met par conséquent très clairement l'accent sur le développement économique durable de l'espace rural.

## **Société**

Le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023 présente des avantages pour la société essentiellement. Les enjeux résident dans les atteintes possibles à la qualité du paysage, causées par de grands projets d'infrastructures touristiques ainsi que par les projets relevant de la priorité thématique «Industrie».

## **Conclusion**

Dans l'ensemble, le programme de mise en œuvre NPR 2020-2023 a

- des effets globalement légèrement négatifs sur la dimension environnementale du développement durable, en raison notamment des projets d'infrastructures touristiques et des innovations en matière d'offres, qui se soldent par une augmentation de la consommation de ressources, du trafic et des atteintes au paysage,
- des effets très positifs sur la dimension économique et
- des effets positifs sur la dimension sociale.

L'évaluation détaillée est fournie en annexe.

Le programme cantonal 2020-2023 de mise en œuvre de la NPR apporte globalement une contribution considérable au développement durable. Conformément aux directives du programme, les retombées positives se font essentiellement ressentir au niveau de la dimension économique du développement durable. Des effets positifs notables sont également attendus sur le plan social. Les répercussions à tendance négative sur la dimension environnementale doivent être limitées au maximum lors de la conception de projets. Certains des projets soumis pourraient être rejetés.

Il est par conséquent judicieux d'examiner suffisamment tôt au niveau régional si les projets sont susceptibles d'être autorisés en vertu des planifications régionales et cantonales en vigueur. En cas de doute quant à leur conformité, il convient de procéder à des clarifications préliminaires en collaboration avec les autorités cantonales et communales compétentes pour l'octroi des autorisations. Pour les projets de plus grande ampleur ayant des répercussions considérables sur l'économie, l'environnement et la société, il faut prévoir des études préliminaires sous forme d'examens d'opportunité. Selon l'importance du projet, ces études peuvent être soutenues dans le cadre de la NPR.

## **8. Périmètre d'action**

### **Definition der Agglomeration Bern gemäss kantonalem Richtplan**

#### **Définition de l'agglomération de Berne selon le plan directeur cantonal**

En sa qualité de grande agglomération et de centre national, Berne est exclue du périmètre NPR en vertu de l'article 1 de l'ordonnance sur la politique régionale. Le canton de Berne demande le maintien du périmètre actuel, considérant notamment que selon les directives du SECO, il se base toujours sur les données du recensement de 2000.

Le périmètre actuel comprend le canton de Berne à l'exception des communes de l'agglomération bernoise selon le recensement de 2000. Les communes de Konolfingen et de Grosshöchstetten sont aussi prises en compte dans le périmètre d'action NPR.

Les communes de Fraubrunnen, Münsingen, Rubigen, Allmendingen, Wichtrach, Laupen, Neuenegg, Kaufdorf et Toffen peuvent également être intégrées au périmètre d'action en fonction des projets, pour autant que l'on puisse prouver que les effets des projets se déploient majoritairement en dehors des autres communes de l'agglomération bernoise, selon le recensement de 2000.

## **Infrastructures de développement: exclusion de Thoune et de Bienne**

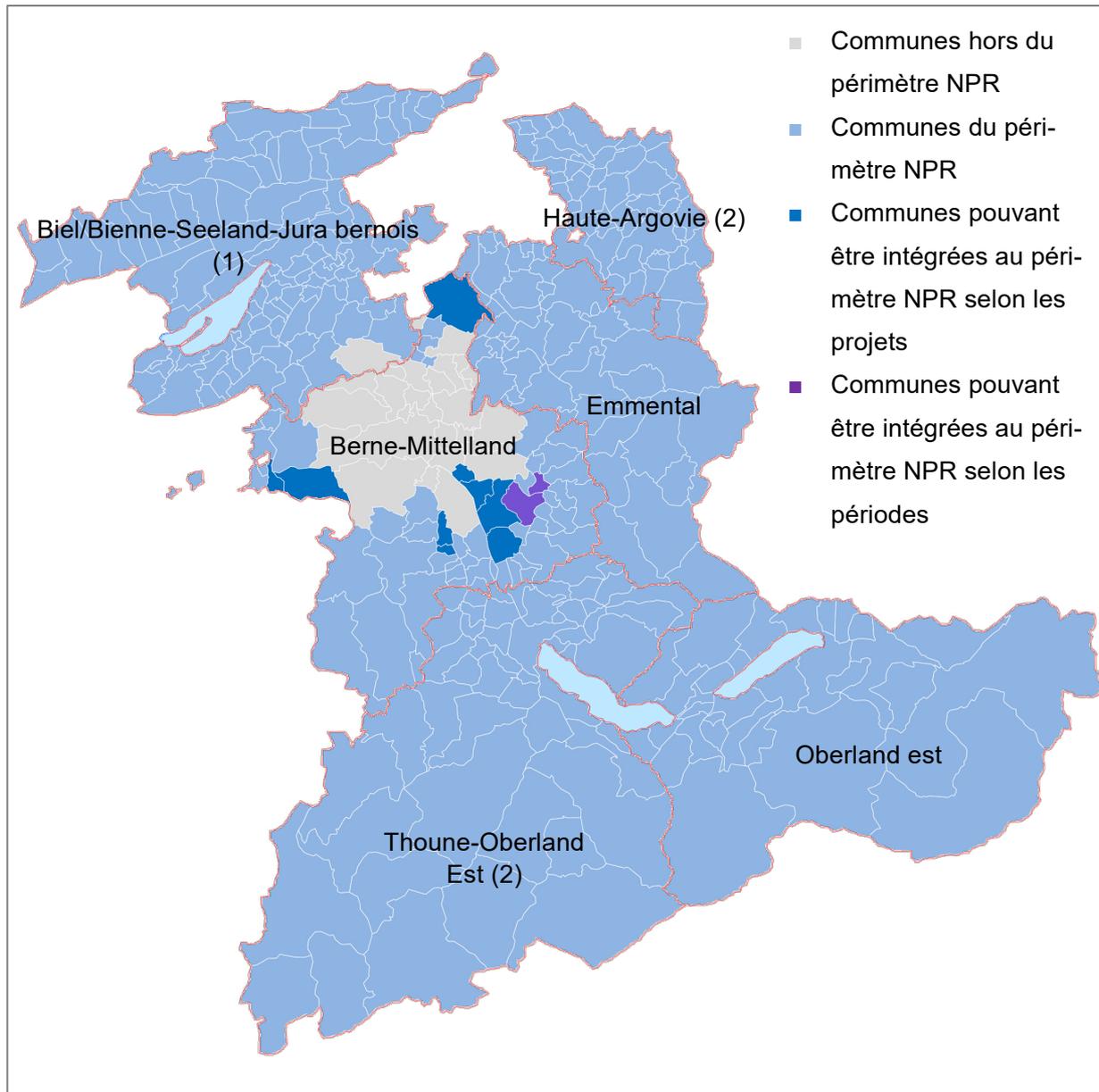
Les communes de Thoune et de Bienne ne sont en principe pas habilitées à demander des prêts pour les infrastructures de développement. Des exceptions peuvent être accordées pour certains projets clés.

## **Application de la notion d'exportation en fonction de l'étendue**

Les projets soutenus au titre de la NPR doivent être clairement axés sur l'exportation; en d'autres termes, ils ne doivent pas uniquement satisfaire les besoins de la population et de l'économie dans un périmètre restreint. Il convient notamment de développer une chaîne de valeur ajoutée au plan interrégional. Les retombées des projets soutenus doivent être majoritairement ressenties dans les régions qui connaissent avant tout des difficultés de développement caractéristiques des régions de montagne et de l'espace rural. Le principe selon lequel au moins un tiers de la demande et du chiffre d'affaires doit provenir de l'extérieur de la région a fait ses preuves et sera maintenu.

Comme le canton de Berne est vaste, la notion d'exportation peut être comprise différemment selon les régions. Les régions de Biel/Bienne-Seeland, du Jura bernois, de Berne-Mittelland, de la Haute-Argovie, de l'Emmental, de Thoune-Oberland occidental et de l'Oberland oriental sont comparables, en termes de surface et de population, à des cantons de petite taille, voire de taille moyenne. En outre, le canton de Berne dispose de deux pôles de développement en plus de l'agglomération de Berne, à savoir les agglomérations de Thoune et de Bienne. Dans une région telle que Berne-Mittelland, on peut considérer qu'une offre est destinée à l'exportation si elle s'adresse à des consommateurs de l'agglomération de Berne au sens strict.

**Illustration: Périmètre des conférences régionales du canton de Berne et périmètre NPR**



(1) Conférence régionale pas encore fondée, périmètre selon l'annexe 1 de l'ordonnance du 24 octobre 2007 sur les conférences régionales (RSB 170.211).

(2) Création de la conférence régionale rejetée lors de la votation populaire régionale, périmètre selon l'annexe 1 de l'ordonnance du 24 octobre 2007 sur les conférences régionales (RSB 170.211).

Le canton demande à ce que le périmètre d'action actuel soit conservé pour la période 2020-2023.

## 9. Planification des coûts, du financement et de la réalisation

### 9.1 Données financières par objectif et instrument selon l'annexe

D'après les modèles d'efficacité, les investissements prévus pour l'ensemble des projets de développement et d'infrastructures qui doivent être soutenus au titre de la NPR durant la période 2020-2023 s'élèvent à environ 240 millions de francs au total. La Confédération contribue à couvrir ces coûts d'investissement à l'aide d'un prêt de 38 millions de francs et de contributions de 16,7 millions de francs. La participation du canton est équivalente à celle de la Confédération.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des prestations de la Confédération par priorité thématique et instrument :

#### Illustration: Affectation prévue des fonds fédéraux selon les priorités thématiques et les instruments 2020-2023

	Contributions		Prêts	
	mio CHF	%	mio CHF	%
<b>Tourismus</b>	<b>6.0</b>	<b>36</b>	<b>28.0</b>	<b>74</b>
<b>SIR</b>	<b>4.4</b>	<b>27</b>		<b>0</b>
<i>dont</i>				
<i>-pilotage / développement</i>	0.2			
<i>-point d'entrée / consultations préliminaires</i>	0.2			
<i>-coaching</i>	3.0			
	1.0			
<b>Industrie (en complément au SIR)</b>	<b>1.0</b>	<b>6</b>	<b>4.0</b>	<b>11</b>
<b>Offres régionales novatrices</b>	<b>5.1</b>	<b>31</b>	<b>6.0</b>	<b>15</b>
<i>dont PRM</i>	2.4			
<b>Total 2020-2023</b>	<b>16.5</b>	<b>100</b>	<b>38.0</b>	<b>100</b>

Pour le canton de Berne, la fourchette de référence imposée par la Confédération pour les contributions fédérales (PRM inclus) est comprise entre 10,1 et 12,1 millions de francs. Cette fourchette fournit des indications sur la contribution fédérale que le canton peut obtenir pour les éléments cantonaux et inter-cantonaux du programme, indépendamment du fait qu'il codirige ou non les projets intercantonaux. En l'occurrence, le canton souhaiterait recevoir le montant maximal de cette fourchette.

La Confédération prévoit pour le SIR Mittelland une fourchette de référence comprise entre 3,6 et 4,4 millions de francs; la contribution maximale pour les domaines d'intervention «Pilotage et développement» et «Point d'entrée» est fixée à 0,4 million de francs. Là encore, le canton souhaiterait recevoir le montant maximal de cette fourchette, soit 4,4 millions de francs.

Sur les contributions fédérales demandées de 16,5 millions de francs, 1,2 million de francs est prévu pour des projets intercantonaux. Cette valeur est deux fois plus élevée que pour la période précédente car chaque canton participant à des projets supracantonaux apporte les ressources fédérales issues de son

propre contingent ordinaire. Il faut en outre mentionner que le canton de Berne participe en plus au programme de l'Arc Jurassien à hauteur de CHF 400'000.

## 9.2 Etapes et indicateurs selon l'annexe

Afin de mesurer les produits et les effets du programme de mise en œuvre, des objectifs assortis d'indicateurs appropriés ont été définis pour les trois priorités thématiques, dans la mesure où ils ne l'avaient pas déjà été par la Confédération (cf. annexe). Le tableau suivant est un résumé simplifié qui se limite aux valeurs visées, lesquelles doivent être recensées chaque année et présentées dans le cadre du controlling. Ces valeurs dépendent des projets et sont fixées au début de la mise en œuvre de chacun d'eux.

La mise en œuvre du programme doit permettre d'atteindre les objectifs suivants d'ici la fin de l'année 2023:

### Illustration: Objectifs pour fin 2023

Priorité thématique	Produits (simplifiés)	Effets (simplifiés, arrondis)
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 70 projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Budgets des projets : env. 25 mio CHF</li> <li>– Investissements : env. 150 mio CHF</li> <li>– Emplois : 300 (potentiel jusqu'à 600)</li> <li>– Chiffre d'affaires potentiel des offres : env. 200 mio CHF/an</li> </ul>
<b>SIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1280 consultations préliminaires</li> <li>– 100 prestations de coaching de <i>start-up</i> du domaine de la haute-technologie</li> <li>– 500 prestations de coaching de PME</li> <li>– 400 prestations de conseil pour créateurs d'entreprise</li> <li>– consultations préliminaires et coaching &gt;50% dans le périmètre NPR</li> <li>– 80 activités interentreprises avec 2500 participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Utilité et efficacité des consultations préliminaires et des prestations de coaching effectuées ainsi que des offres interentreprises jugées positives par au moins 70 à 85 % des entreprises.</li> </ul>
<b>Industrie (projets s'inscrivant en complément au SIR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 15 autres projets de tiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Autres projets de tiers</i> :</li> <li>– Budgets des projets : env. 8 mio CHF</li> <li>– Investissements : env. 20 mio CHF</li> <li>– Emplois : 370 (potentiel jusqu'à 450)</li> <li>– Chiffre d'affaires potentiel : jusqu'à 140 mio CHF/an</li> <li>– 70 entreprises impliquées dans des projets individuels</li> </ul>
<b>Offres régionales novatrices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 35 projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Budgets des projets : env. 15 mio CHF</li> <li>– Investissements : env. 25 mio CHF</li> <li>– Emplois : 200 (potentiel jusqu'à 400)</li> <li>– Chiffre d'affaires potentiel des offres : env. 50 mio CHF</li> <li>– Conventions de prestations avec les régions et conférences régionales respectées</li> <li>– Reporting et controlling des projets des régions complets</li> </ul>

## 10. Résultat des négociations 2020-2023

### 10.1 Prestations garanties par la Confédération

Le montant promis par la Confédération à l'issue des négociations est défini en fonction

- de l'évaluation qualitative du programme,
- de la répartition actuelle des ressources,
- de la manière dont les ressources ont été exploitées jusqu'à présent,
- des projets cantonaux et régionaux prévus,
- de l'arrivée à échéance du programme 2016-2019 d'impulsion pour le tourisme.

Pour la période 2020-2023, la Confédération a promis au canton de Berne un prêt de 38 millions de francs et des contributions de 9,7 millions de francs, à condition que le canton fournisse un prêt et des contributions des mêmes montants.

	Confédération	Canton(s)	Tiers	Total
<b>à-fonds-perdu, sans SIR (art. 4-5) *</b>	<b>9.7</b>	<b>9.7</b>	<b>19.4</b>	<b>38.8</b>
A Tourisme	6.0	6.0	12.0	24.0
B Projets complémentaires au SIR	1.0	1.0	2.0	4.0
C Offres régionales innovantes	0.7	0.7	1.4	2.8
D Gestion régionale	2.0	2.0	4.0	8.0
<b>SIR (à-fonds-perdu; art. 4-5) **</b>	<b>4.4</b>	<b>4.4</b>	<b>0.0</b>	<b>8.8</b>
dont: pilotage / développement & point d'entrée max.	0.4			
<b>Emprunt (art. 7)</b>	<b>38.0</b>	<b>38.0</b>	<b>152.0</b>	<b>228.0</b>
A Tourisme	28.0	28.0	112.0	168.0
B Projets complémentaires au SIR	4.0	4.0	16.0	24.0
C Offres régionales innovantes	6.0	6.0	24.0	36.0

\* pour les projets cantonaux et intercantonaux

\*\* est versé directement au canton de Berne

En complément, la Confédération envisage de fournir des contributions de 2,4 millions de francs pour un programme supplémentaire en faveur des régions de montagne 2020-2023, qui doit également être cofinancé à montant égal par le canton.

### 10.2 Preuve de la capacité du canton à fournir une prestation équivalente

La prestation équivalente du canton est fournie à l'aide du crédit cadre NPR annuel, des contributions d'autres services cantonaux et des décisions uniques du Conseil-exécutif (pour les grands projets). Pour les projets intercantonaux, les autres cantons assument une partie de la prestation cantonale équivalente.

Pour la mise en œuvre des projets cantonaux et régionaux, le canton de Berne envisage un crédit-cadre 2020-2023. Ce crédit porté à la charge du fonds d'aide à l'investissement sera inscrit dans la planification financière à moyen terme. Il s'élèvera à 50 millions de francs pour la période 2020-2023.

Le financement cantonal du SIR s'effectue via un crédit-cadre séparé, qui se base sur la loi sur le développement de l'économie.

## **11. Annexes**

Annexes 1 à 3 : Modèles d'efficacité

Annexe 4 : Liste des projets

Annexe 5 : Résultat de l'évaluation de la durabilité

Annexe 6 : Promotions des remontées mécaniques dans le cadre de la NPR – principes stratégiques et critères